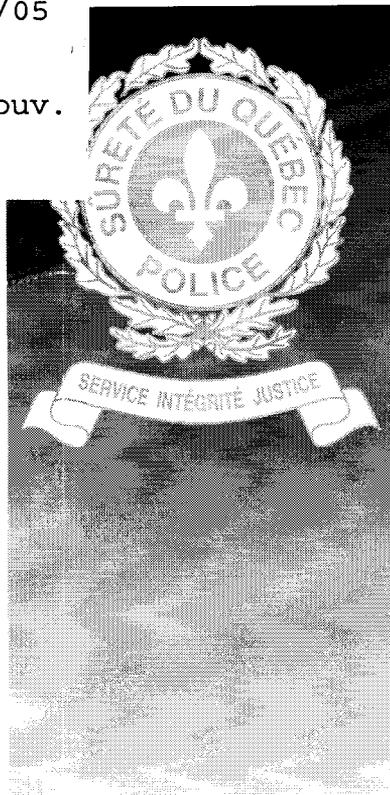


J8S9  
E88  
2004/05  
2  
QL  
P. gouv.



# ÉTUDE DES CRÉDITS

2004-2005

DEMANDE

DE

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

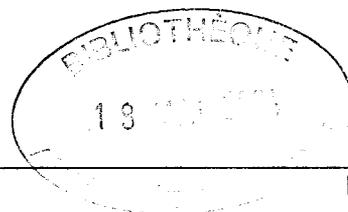


# SÛRETÉ DU QUÉBEC

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

<b>QUESTIONS</b>	<b>PAGE</b>
1. LA LISTE DES DIRIGEANTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, LA DIRECTION DONT ILS ONT LA RESPONSABILITÉ ET LEUR RÉMUNÉRATION RESPECTIVE POUR LA PÉRIODE 2003-2004 AINSI QUE LES AUGMENTATIONS OU BONIS REÇUS.	1
2. LA LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION «SURVEILLANCE DU TERRITOIRE» POUR LA PÉRIODE 2003-2004 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE.	2
3. LA LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION «ADMINISTRATION» POUR LA PÉRIODE 2003-2004 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE.	3
4. LA LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION «ENQUÊTES CRIMINELLES» POUR LA PÉRIODE 2003-2004 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE.	4
5. LA LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION «DÉVELOPPEMENT ET AFFAIRES INSTITUTIONNELLES» POUR LA PÉRIODE 2003-2004 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE.	5
6. LA LISTE DES DÉPENSES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU REGISTRE DES ARMES À FEU POUR LES PÉRIODES 2002-2003 ET 2003-2004, ET PRÉVISIONS POUR 2004-2005.	6
7. LE NOMBRE DE VÉHICULES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC RÉPARTIS PAR CATÉGORIE (AUTOMOBILES, CAMIONS, MINIBUS, MOTOCYCLETTES, HÉLICOPTÈRES, MOTONEIGES) ET PAR DISTRICT AU 31 MARS 2004.	7
8. L'INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE 2003-2004 EN VÉHICULES, PAR CATÉGORIE (AUTOMOBILES, CAMIONS, MINIBUS, MOTOCYCLETTES, HÉLICOPTÈRES, MOTONEIGES) ET PAR DISTRICT ET PRÉVISIONS POUR 2004-2005.	8
9. L'INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE 2003-2004 EN ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS, PAR CATÉGORIE ET PAR DISTRICT, ET PRÉVISIONS POUR 2004-2005.	10
10. LISTE DES MRC ET MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, COPIE DES CONTRATS ET MONTANTS FACTURÉS À CHACUNE D'ELLE POUR 2003-2004 ET PRÉVISIONS POUR 2004-2005.	11
11. LE NOMBRE D'EFFECTIFS (POLICIERS/CIVILS) AU 31 MARS 2004, RÉPARTIS PAR DISTRICT ET PAR QUART DE TRAVAIL.	12
12. LE NOMBRE D'EFFECTIFS AFFECTÉS AUX PATROUILLES AUTOROUTIÈRES.	13
13. LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (DIRECTEURS, INSPECTEURS, CAPITAINES, ETC., POUR POLICIERS ET CADRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, ETC., POUR LES CIVILS) AU 31 MARS 2004.	14
14. LES PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DU PERSONNEL POLICIER (PATROUILLE, ENQUÊTE, SOUTIEN OPÉRATIONNEL, ADMINISTRATIF OU GESTION) AU 31 MARS 2004.	15
15. LA RÉPARTITION DÉTAILLÉE DES INTERVENTIONS EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CONSTATS D'INFRACTION [PROVINCIAUX/MUNICIPAUX], VÉRIFICATION TECHNIQUE, CAPACITÉS AFFAIBLIES, CONDUITE DANGEREUSE, ETC.) POUR LA PÉRIODE 2003-2004.	16



16.	LE NOMBRE ET LA NATURE DES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS PAR LES POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2003 :	17
	A. SUR LES ROUTES ENTRETENUES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS;	
	B. SUR LES ROUTES ENTRETENUES PAR UNE MUNICIPALITÉ.	
17.	LE NOMBRE D'INTERVENTIONS TECHNIQUES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR SON TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2003.	18
18.	LE NOMBRE D'INTERVENTIONS TECHNIQUES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux POUR L'ANNÉE 2003.	19
19.	LA RÉPARTITION AU 31 MARS 2004 DES MEMBRES DES ESCOUADES RÉGIONALES MIXTES AINSI QUE LE BUDGET <u>ANNUEL</u> ACCORDÉ, PAR LIEUX D'AFFECTATION.	20
20.	LE NOMBRE D'HEURES ET LES COÛTS PAR POSTE DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE EFFECTUÉ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, EN PRÉCISANT LE TYPE D'ACTIVITÉ AUQUEL EST RELIÉ LE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE POUR LA PÉRIODE 2003-2004.	22
21.	LA LISTE DES NOUVEAUX OFFICIERS ET AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE CEUX QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROMOTION, PAR POSTE, POUR L'ANNÉE 2003-2004 AVEC, DANS LE CAS DES NOUVEAUX AGENTS, LEUR PROFIL DE FORMATION.	23
22.	LA LISTE DES PROCUREURS QUI ONT TRAVAILLÉ SUR DES DOSSIERS DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE POUR LA DÉFENSE DES POLICIERS, LISTE DE CES DOSSIERS ET LEUR CONCLUSION, LA RÉMUNÉRATION DE CES PROCUREURS POUR LA PÉRIODE 2003-2004, AINSI QUE LES AUGMENTATIONS PRÉVUES.	30
47.	COPIE DE TOUTE CORRESPONDANCE CONCERNANT LES ESCOUADES RÉGIONALES MIXTES POUR LA PÉRIODE 2003-2004.	31
60.	COPIE DES RÉOLUTIONS ENVOYÉES PAR DES CONSEILS MUNICIPaux CONCERNANT LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2003-2004.	32

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**LISTE DES DIRIGEANTS DE LA SQ, LEUR DIRECTION DONT ILS ONT LA RESPONSABILITÉ ET LEUR RÉMUNÉRATION RESPECTIVE POUR LA PÉRIODE 2003-2004 AINSI QUE LES AUGMENTATIONS REÇUES OU BONIS REÇUS**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

<b>DIRIGEANTS EN PLACE</b>	<b>TRAITEMENT ANNUEL \$</b>
M. Normand Proulx, directeur général	153 643
M. Richard Deschesnes, directeur général adjoint à l'Administration	118 976
M. Denis Fiset, directeur général adjoint au Développement et affaires institutionnelles	113 438
M. Steven Chabot, directeur général adjoint aux Enquêtes criminelles	124 641
M. Régis Falardeau, directeur général adjoint à la Surveillance du territoire	118 976

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005**  
**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION «SURVEILLANCE DU TERRITOIRE» POUR LA PÉRIODE 2003-2004 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

CATÉGORIES	DÉPENSES COMPTABILISÉES À SYGBEC AU 14 AVRIL 2004 2003-2004 k\$
Rémunération	
Direction générale	5 346,8
Surveillance du territoire	371 782,0
Administration	22 971,8
Enquêtes criminelles	60 195,1
Développement et affaires institutionnelles	<u>26 715,0</u>
<b>Total rémunération</b>	<b>487 010,7</b>
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	144 771,6
Amortissement des immobilisations	19 804,6
<b>TOTAL (incluant Fonds des services de police)</b>	<b><u>651 586,9</u></b>

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION « ADMINISTRATION » POUR LA PÉRIODE 2003-2004 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

CATÉGORIES	DÉPENSES COMPTABILISÉES À SYGBEC AU 14 AVRIL 2004 2003-2004 k\$
Rémunération	
Direction générale	5 346,8
Surveillance du territoire	371 782,0
Administration	22 971,8
Enquêtes criminelles	60 195,1
Développement et affaires institutionnelles	<u>26 715,0</u>
<b>Total rémunération</b>	<b>487 010,7</b>
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	144 771,6
Amortissement des immobilisations	19 804,6
<b>TOTAL (incluant Fonds des services de police)</b>	<b><u>651 586,9</u></b>

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005**  
**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION « ENQUÊTES CRIMINELLES » POUR LA PÉRIODE 2003-2004 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>DÉPENSES COMPTABILISÉES À SYGBEC AU 14 AVRIL 2004 2003-2004 k\$</b>
Rémunération	5 346,8
Direction générale	
Surveillance du territoire	371 782,0
Administration	22 971,8
Enquêtes criminelles	60 195,1
Développement et affaires institutionnelles	<u>26 715,0</u>
<b>Total rémunération</b>	<b>487 010,7</b>
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	144 771,6
Amortissement des immobilisations	19 804,6
<b>TOTAL (incluant Fonds des services de police)</b>	<b><u>651 586,9</u></b>

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION « DÉVELOPPEMENT ET AFFAIRES INSTITUTIONNELLES » POUR LA PÉRIODE 2003-2004 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

<b>CATEGORIES</b>	<b>DÉPENSES COMPTABILISÉES À SYGBEC AU 14 AVRIL 2004 2003-2004 k\$</b>
Rémunération	
Direction générale	5 346,8
Surveillance du territoire	371 782,0
Administration	22 971,8
Enquêtes criminelles	60 195,1
Développement et affaires institutionnelles	<u>26 715,0</u>
<b>Total rémunération</b>	<b>487 010,7</b>
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	144 771,6
Amortissement des immobilisations	19 804,6
<b>TOTAL (incluant Fonds des services de police)</b>	<b><u>651 586,9</u></b>

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005**  
**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**LISTE DES DÉPENSES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU REGISTRE DES ARMES À FEU POUR LES PÉRIODES 2002-2003 ET 2003-2004, ET PRÉVISIONS POUR 2004-2005**

<b>TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME :</b>	<b>Sûreté du Québec</b>	<b>2002-2003</b> Dépenses réelles \$	<b>2003-2004</b> Dépenses estimées \$	<b>PRÉVISIONS 2004-2005</b> Dépenses estimées \$
Rémunération		7 431 848	6 540 750	5 115 000
Opération et administration		1 097 499	1 111 500	779 344
Autres coûts		1 044 697	897 750	705 656
<b>Total</b>		<b>9 574 044</b>	<b>8 550 000</b>	<b>6 600 000</b>

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

NOMBRE DE VÉHICULES DE LA SQ RÉPARTIS PAR CATÉGORIE (AUTOMOBILES, CAMIONS, MINIBUS, MOTOCYCLETTES, HÉLICOPTÈRES, MOTONEIGES, ETC.)  
ET PAR DISTRICT AU 31 MARS 2004

DISTRICTS	CATÉGORIES											
	Véhicules banalisés	Véhicules identifiés	Fourgonnettes	4 x 4	Minibus Minivan	Camions	Motocyclettes	Motoneiges	Bateaux	VTT	Hélicoptères	TOTAL
Quartier général Montréal (incluant SUSE – SUSO)	539	56	62	16	74	20	1	8	10	5	3	794
Bas Saint-Laurent- Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	77	72	8	4	5	-	2	20	7	16	-	211
Saguenay - Lac St-Jean	56	48	3	5	3	-	4	10	5	8	-	142
Québec	140	111	13		4	-	11	16	5	10	-	310
Mauricie - Centre du Québec	85	100	7	4	3	-	5	14	6	10	-	234
Estrie	58	58	4	1	4	-	3	8	7	8	-	151
Montréal - Laval - Laurentides - Lanaudière	73	96	6	4	2	-	11	14	5	12	-	223
Outaouais	55	36	4	4	3	-	3	6	5	10	-	126
Abitibi-Témiscamingue - Nord- du-Québec	49	51	5	10	3	-	-	14	5	10	-	147
Côte-Nord	49	43	3	12	5	-	-	12	3	6	-	133
Montréal	82	133	4	2	3	-	8	8	1	10	-	251
<b>TOTAL</b>	<b>1263</b>	<b>804</b>	<b>119</b>	<b>62</b>	<b>109</b>	<b>20</b>	<b>48</b>	<b>130</b>	<b>59</b>	<b>105</b>	<b>3</b>	<b>2722</b>

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE 2003-2004 EN VÉHICULES, PAR CATÉGORIE (AUTOMOBILES, CAMIONS, MINIBUS, MOTOCYCLETTES, HÉLICOPTÈRES, MOTONEIGES, ETC.)  
ET PAR DISTRICT

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

DISTRICTS	NO	CATÉGORIES										TOTAL
		Véhicules banalisés	Véhicules identifiés	Fourgonnettes	4 x 4	Minivan	Camions	Motocyclettes	Motoneiges	Bateaux	VTT	
Quartier général Montréal (incluant SUSE – SUSO)	0	2 283 401 \$	246 807 \$	207 894 \$	75 001 \$	239 020 \$			14 528 \$		14 982 \$	3 081 633 \$
Bas Saint-Laurent-Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	1	228 252 \$	795 267 \$					43 584 \$			44 946 \$	1 112 049 \$
Saguenay – Lac St-Jean	2	126 189 \$	493 614 \$		28 460 \$			14 528 \$			14 982 \$	677 773 \$
Québec	3	520 630 \$	1 288 881 \$					29 056 \$			44 946 \$	1 883 513 \$
Mauricie – Centre du Québec	4	206 189 \$	932 382 \$	22 124 \$				43 584 \$			44 946 \$	1 249 225 \$
Estrie	5	122 063 \$	767 844 \$	22 124 \$								912 031 \$
Montréal – Laval – Laurentides	6	208 252 \$	1 096 920 \$					14 528 \$			14 982 \$	1 334 682 \$
Outaouais	7	102 063 \$	438 768 \$									540 831 \$
Abitibi-Témiscamingue - Nord- du-Québec	8	82 063 \$	548 460 \$	67 835 \$	36 312 \$							734 670 \$
Côte-Nord	9	124 126 \$	383 922 \$		28 460 \$			14 528 \$			14 982 \$	566 018 \$
Montréal	10	84 126 \$	1 096 920 \$					14 528 \$				1 195 574 \$
<b>TOTAL</b>		<b>4 087 354 \$</b>	<b>8 089 785 \$</b>	<b>319 977 \$</b>	<b>168 233 \$</b>	<b>239 020 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>188 864 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>194 766 \$</b>	<b>13 287 999 \$</b>

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**PRÉVISION INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE 2004-2005 EN VÉHICULES, PAR CATÉGORIE (AUTOMOBILES, CAMIONS, MINIBUS, MOTOCYCLETTES, HÉLICOPTÈRES, MOTONEIGES, ETC.)  
ET PAR DISTRICT**

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

DISTRICTS	NO	CATEGORIES										TOTAL
		Véhicules banalisés	Véhicules identifiés	Fourgonnettes	4 x 4	Minibus Minivan	Camions	Motocyclettes	Motoneiges	Bateaux	VTT	
Quartier général Montréal (incluant SUSE – SUSO)	0	984 000 \$	27 423 \$	681 000 \$	745 000 \$	476 000 \$	850 000 \$	600 000 \$	324 000 \$	210 000 \$	288 000 \$	5 185 423 \$
Bas Saint-Laurent-Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	1	132 000 \$	878 229 \$							100 000 \$		1 110 229 \$
Saguenay – Lac St-Jean	2	108 000 \$	334 692 \$									442 692 \$
Québec	3	301 500 \$	1 010 421 \$									1 311 921 \$
Mauricie – Centre du Québec	4	108 000 \$	658 845 \$									766 845 \$
Estrie	5	109 500 \$	329 769 \$									439 269 \$
Montréal – Laval – Laurentides	6	151 500 \$	703 845 \$									855 345 \$
Outaouais	7	106 500 \$	227 115 \$									333 615 \$
Abitibi-Témiscamingue - Nord- du-Québec	8	84 000 \$	281 961 \$									365 961 \$
Côte-Nord	9	63 000 \$	259 461 \$							100 000 \$		422 461 \$
Monterégie	10	129 000 \$	703 845 \$							200 000 \$		1 032 845 \$
<b>TOTAL</b>		<b>2 277 000 \$</b>	<b>5 415 606 \$</b>	<b>681 000 \$</b>	<b>745 000 \$</b>	<b>476 000 \$</b>	<b>850 000 \$</b>	<b>600 000 \$</b>	<b>324 000 \$</b>	<b>610 000 \$</b>	<b>288 000 \$</b>	<b>12 266 606 \$</b>

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE 2003-2004 EN ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS, PAR CATÉGORIE ET PAR DISTRICT, ET PRÉVISIONS POUR 2004-2005 \***

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

k \$

<b>Catégorie d'équipement ( coût unitaire &gt; 1 000 \$)</b>	<b>GQG</b>	<b>District 1</b>	<b>District 2</b>	<b>District 3</b>	<b>District 4</b>	<b>District 5</b>	<b>District 6</b>	<b>District 7</b>	<b>District 8</b>	<b>District 9</b>	<b>District 10</b>	<b>Total</b>
Remorque, embarcation pneumatique, panneau message variable (PVM)	70,1											70,1
Machinerie (station à souder, appareils pour tailler les clefs, Fibroscope, outil à machiner)	75,5											75,5
Génératrices	9,7											9,7
Atelier de réparation et d'entretien (chariot élévateur, ensemble de travail pneumatique)	18,5											18,5
Balances	7,9	2,6			7,9		2,6					23,6
Alcootests, cinémomètres, radars, décéléromètre, mesure au laser, analyseur	19,4	23,0	29,1	23,0	45,0	23,0	18,5	23,0	23,0	23,0		273,0
Télécommunication (téléphone satellite, équipement de détection et d'interception de signaux, GPS, localisation)	81,5											81,5
Tentes	14,4		1,6						3,3			19,3
Équipement de désamorçage d'explosifs	11,5											11,5
Parachutisme	70,8											70,8
Audio-Visuel (interrogatoire vidéo, caméras vidéo et numérique, système de visualisation, système de sonorisation)	126,4	1,3		3,9	1,3			1,3	1,3			135,5
Animal (Chien dépisteur)	6,0											6,0
<b>Total</b>	<b>511,7</b>	<b>26,9</b>	<b>30,7</b>	<b>26,9</b>	<b>54,2</b>	<b>23,0</b>	<b>21,1</b>	<b>24,3</b>	<b>30,2</b>	<b>23,0</b>	<b>23,0</b>	<b>795,0</b>

\* Prévion 2004-2005 non disponible.  
Cette liste ne comprend pas les dépenses d'immobilisations reliées au parc automobile et à l'informatique.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES MRC ET MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, COPIE DES CONTRATS ET MONTANTS FACTURÉS À CHACUNE D'ELLE POUR 2003-2004 ET PRÉVISIONS POUR 2004-2005

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

Voir le cahier du ministère de la Sécurité publique.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**NOMBRE D'EFFECTIFS (POLICIERS/CIVILS/RÉGULIERS) AU 31 MARS 2004, RÉPARTIS PAR DISTRICT ET PAR QUART DE TRAVAIL**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

Districts	En place au 31 mars 2004		Répartition par quart de travail					
	Policiers		Jour		Soir		Nuit	
	Civils	Policiers	Civils	Policiers	Civils	Policiers	Civils	Policiers
Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	84	452	66	250	9	101	9	101
Saguenay-Lac-St-Jean	56	287	50	156	3	66	3	65
Québec	111	594	94	301	9	147	8	146
Mauricie-Centre-du-Québec	93	576	79	292	7	142	7	142
Estrie	65	330	57	184	4	73	4	73
Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière	107	527	82	255	13	136	12	136
Outaouais	49	227	40	128	5	50	4	49
Abitibi-Témiscamingue-Nouveau-Québec	63	319	50	178	7	71	6	70
Côte-Nord	43	209	39	126	2	42	2	41
Montréal	118	689	87	326	16	182	15	181
Grand quartier général	813	953	788	839	22	57	3	57
<b>Total</b>	<b>1 602</b>	<b>5 163</b>	<b>1 432</b>	<b>3 035</b>	<b>97</b>	<b>1 067</b>	<b>73</b>	<b>1 061</b>

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**NOMBRE D'EFFECTIFS AFFECTÉS AUX PATROUILLES AUTOROUTIÈRES**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

409 effectifs policiers sont affectés aux patrouilles autoroutières.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005**  
**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (DIRECTEURS, INSPECTEURS, CAPITAINES, ETC., POUR POLICIERS ET CADRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, ETC., POUR LES CIVILS) AU 31 MARS 2004**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

<u>EFFECTIFS POLICIERS RÉGULIERS (en place au 31 mars 2004)</u>	<u>EFFECTIFS CIVILS RÉGULIERS (en place au 31 mars 2004)</u>
Directeur général	
1	
Directeurs généraux adjoints	
6	
Inspecteurs-chefs	56
22	
Inspecteurs	278
47	
Capitaines	234
91	
Lieutenants	1 005
215	
Sergents	<u>29</u>
1 278	
Agents et agents auxiliaires	<b>1 602</b>
<u>3 503</u>	
<b>TOTAL</b>	
<b>5 163</b>	

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DU PERSONNEL POLICIER (PATROUILLE, ENQUÊTE, SOUTIEN OPÉRATIONNEL, ADMINISTRATIF OU GESTION) AU 31 MARS 2004**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

**RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POLICIER RÉGULIER (en place au 31 mars 2004)**

▪ Direction générale (directeur général, affaires internes, communications)	44
▪ Administration (relations professionnelles, dotation policière et civile, ressources financières, ressources matérielles et gestion de carrière)	58
▪ Développement et affaires institutionnelles (permis, technologies, SAGIR, formation, audit et protection de l'État)	139
▪ Enquêtes criminelles (enquêtes nationales, renseignements criminels et soutien aux enquêtes)	842
▪ Surveillance du territoire (patrouilles, enquêtes, mesures d'urgence, soutien à la gendarmerie et police de proximité)	<u>4 080</u>
<b>TOTAL</b>	<b>5 163</b>

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005**  
**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**RÉPARTITION DÉTAILLÉE DES INTERVENTIONS EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CONSTATS D'INFRACTION [PROVINCIAUX/MUNICIPAUX], VÉRIFICATION TECHNIQUE, CAPACITÉS  
 AFFAIBLIES, CONDUITE DANGEREUSE, ETC.) POUR LA PÉRIODE 2003-2004**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

**Période du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004**

Constats d'infractions	
Provinciaux	497 783
Municipaux	101 929
Avis de vérification technique	97 775
Avis de vérification mécanique	4 372
Conduite dangereuse	871
Capacités affaiblies	9 841
Délits de fuite	<u>8 159</u>
<b>TOTAL</b>	<b>720 730</b>



**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005**  
**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**NOMBRE D'INTERVENTIONS TECHNIQUES DE LA SQ SUR SON TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2003**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

	2003
• Polygraphie (dossiers)	166
• Hypnose (sessions)	38
• Analyse de déclaration	122
• Groupe d'intervention	319
• Enquêtes – incendies	N/D
• Scènes – incendies	291
• Scènes de crimes	9 160
• Empreintes digitales	21 082
• Laboratoire de photographies (photographies imprimées)	519 877
• Enquêtes – collisions (rapport)	243
• Équipes cynophiles	444
• Techniciens en explosifs (missions)	515
• Plongeurs (missions)	140
• Équipe nautique (missions)	641
NOTE : Statistiques pour l'année civile 2003	

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005**  
**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**NOMBRE D'INTERVENTIONS TECHNIQUES DE LA SQ SUR LE TERRITOIRE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2003**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

	2003
• Polygraphie (dossiers)	129
• Hypnose (sessions)	26
• Analyse de déclaration	107
• Groupe d'intervention	46
• Enquêtes – incendies	N/D
• Scènes – incendies	30
• Scènes de crimes	340
• Empreintes digitales	15 748
• Laboratoire de photographies (photographies imprimées)	12 831
• Enquêtes – collisions (rapport)	33
• Équipes cynophiles	101
• Techniciens en explosifs (missions)	80
• Plongeurs (missions)	36
• Équipe nautique (missions)	0

NOTE : Statistiques pour l'année civile 2003

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**LA RÉPARTITION AU 31 MARS 2004 DES MEMBRES DES ESCOUADES RÉGIONALES MIXTES AINSI QUE LE BUDGET ANNUEL ACCORDÉ, PAR LIEUX D'AFFECTATION**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

<b>LES ESCOUADES RÉGIONALES MIXTES (ERM) regroupent des policiers de différents services de police municipaux (SPM), de la GRC et de la Sûreté du Québec (SQ). La répartition des membres au 31 mars 2004 est la suivante :</b>		
<b>ERM</b>	<b>NOMBRE DE POLICIERS PARTICIPANTS</b>	<b>SÛRETÉS MUNICIPALES</b>
Trois-Rivières	SQ 4 GRC 1 SPM 5	Trois-Rivières
Outaouais	SQ 4 GRC 3 SPM 5	Gatineau MRC des collines
Québec	SQ 7 GRC 2 SPM 7	Québec Lévis
Sherbrooke	SQ 5 GRC 2 SPM 4	Sherbrooke Granby Magog
Saguenay	SQ 4 GRC 1 SPM 5	Saguenay
Montréal	SQ 8 GRC 5 SPM 16	Montréal St-Jean-sur-Richelieu Longueuil Repentigny

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005**  
**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**LA RÉPARTITION AU 31 MARS 2004 DES MEMBRES DES ESCOUADES RÉGIONALES MIXTES AINSI QUE LE BUDGET ANNUEL ACCORDÉ, PAR LIEUX D'AFFECTATION**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

La Sûreté du Québec a obtenu un financement de 10 M\$ pour les escouades régionales mixtes provenant du «Plan de renforcement de la lutte au crime organisé» (CT 195339 du 27 septembre 2000).

Le budget se répartit comme suit :

Trois-Rivières	635 038 \$
Outaouais	611 772 \$
Québec	1 135 320 \$
Sherbrooke	620 424 \$
Chicoutimi	736 985 \$
Montréal	2 196 603 \$
Coordination	50 000 \$
Opérations spéciales / support aux escouades	3 653 858 \$
Renseignements criminels	360 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000 \$</b>

**SÛRETÉ DU QUÉBEC**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005**  
**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**  
**DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2003 AU 29 FÉVRIER 2004**

	QUESTION : Nombre d'heures et les coûts par poste du temps supplémentaire effectué à la SQ, en précisant le type d'activité auquel est relié le temps supplémentaire pour la période 2003-2004.										TOTAL HEURES EFFECTUÉES	
	OPÉRATIONS RÉGULIÈRES											OPÉRATIONS SPÉCIALES
	Présence à la cour	Détection	Drogues et stupéfiants	Sécurité routière	Patrouille préventive	Autre travail policiier	Autres					
<b>DISTRICTS</b>												
Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles Mad. (dist.1)	7 210	11 688	1 199	11 430	1 224	2 196	1 233	8 723	44 903			
Saguenay, Lac-St-Jean (district 2)	2 153	5 016	925	7 971	32	1 492	369	19 295	37 253			
Québec (district 3)	7 091	12 548	2 497	8 671	30	2 005	406	21 043	54 291			
Mauricie, Centre-du-Québec (district 4)	6 636	14 155	1 345	6 318	14 856	4 171	1 410	17 899	66 790			
Estrie (district 5)	4 161	5 825	1 402	9 435	321	1 467	139	10 563	33 313			
Montréal, Laval, Laur. Lanaud. (district 6)	12 586	13 330	1 468	3 627	17 568	2 815	1 552	16 151	69 097			
Outaouais (district 7)	2 970	3 682	779	1 203	8 588	1 019	161	7 523	25 925			
Abitibi, Témiscam., Nord du Québec (dist.8)	2 654	8 902	1 367	7 268	1 732	2 469	672	6 584	31 648			
Côte-Nord (district 9)	2 138	6 624	1 983	16 704	79	842	832	5 555	34 757			
Montréal (district 10)	8 241	20 428	2 826	16 076	11 620	2 543	1 600	18 823	82 157			
<b>S/total - districts</b>	<b>55 840</b>	<b>102 198</b>	<b>15 791</b>	<b>88 703</b>	<b>56 050</b>	<b>21 019</b>	<b>8 374</b>	<b>132 159</b>	<b>480 134</b>			
<b>G.Q.G.</b>												
Direction générale	22	0	0	0	0	711	380	146	1 259			
Administration	0	0	0	0	0	0	0	8	8			
Développement et affaires institutionnelles	15	1 745	0	9	4	1 472	1 275	8 885	13 405			
Enquêtes criminelles	3 587	16 769	8	2	0	116	1 571	101 824	123 877			
Surveillance du territoire	479	3 993	730	1 599	110	4 771	199	55 354	67 235			
<b>S/total - GQG</b>	<b>4 103</b>	<b>22 507</b>	<b>738</b>	<b>1 610</b>	<b>114</b>	<b>7 070</b>	<b>3 425</b>	<b>166 217</b>	<b>205 784</b>			
<b>TOTAL - S.Q.</b>	<b>59 943</b>	<b>124 705</b>	<b>16 529</b>	<b>90 313</b>	<b>56 164</b>	<b>28 089</b>	<b>11 799</b>	<b>298 376</b>	<b>685 918</b>			
<b>%</b>	<b>8,74%</b>	<b>18,18%</b>	<b>2,41%</b>	<b>13,17%</b>	<b>8,19%</b>	<b>4,10%</b>	<b>1,72%</b>	<b>43,49%</b>	<b>100,00%</b>			

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**LISTE DES NOUVEAUX OFFICIERS ET AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE CEUX QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROMOTION, PAR POSTE, POUR L'ANNÉE 2003-2004  
AVEC, DANS LE CAS DES NOUVEAUX AGENTS, LEUR PROFIL DE FORMATION**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

<b>Promotions et nouveaux officiers</b>					
Directeurs généraux adjoints	4	Steven Chabot	Richard Deschesnes	Régis Falardeau	Denis Fiset
Inspecteurs-chefs	9	Richard Bégin Régis Falardeau Richard Toupin	Robert Bélec Yves Guay	Steven Chabot Gary Mc Connell	Richard Deschesnes Mario Rancourt
Inspecteurs	16	Claude Boutin Pierre Duchaine Gilles Martin Louis Raïche	Richard Bruneau Louis Duiude Michel Martin André Roy	Daniel Cauchy Jocelyn Latulippe Robert Moore Marcel Savard	Daniel Chartrand Martin Lévesque Martine Perreault René Sénéchal
Capitaines	32	Richard Barrette Daniel Cayer Jean Côté Gérald Dussault Paul Gagnon Guy Lindsay Roger Millette Stéphane Raymond	Richard Bissonnette André Champagne Richard Despaties Guy Fafard Denis Laberge Claude Longtin Denis Morin Renaud Ringuette	Donald Blouin Mario Charrette Mario Di Girolamo Luc Fillion Marcel Labrie Michel Martin Laval Munger Martin Roberge	Pierre Cardinal Roger Chartier Gaélan Dubois Marcel Forget Mario Lessard Daniel Martineau Jasmin Piquette Yves Tancrede
Lieutenants	50	Voir annexe 1			
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>				

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**LISTE DES NOUVEAUX OFFICIERS ET AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE CEUX QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROMOTION, PAR POSTE, POUR L'ANNÉE 2003-2004  
AVEC, DANS LE CAS DES NOUVEAUX AGENTS, LEUR PROFIL DE FORMATION**

**TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec**

**Promotions et nouveaux sous-officiers**

Sergents	232	Voir annexe 2
----------	-----	---------------

**Nouveaux policiers**

Embauche d'auxiliaires :	180	
Intégration policiers municipaux :*	<u>55</u>	Policiers du poste municipal Régie des Riverains, le 31 octobre 2003

**TOTAL** 235

**Profil de formation académique pour les auxiliaires:**

Niveau universitaire :	26
Niveau collégial :	154

\* Données manquantes concernant le profil de formation académique pour les policiers intégrés.

**Liste des nouveaux lieutenants  
pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b># Décret</b>	<b>Date de décret</b>
Allaire	Pierre	1248-2003	26 novembre 2003
April	J.-Pierre	1248-2003	26 novembre 2003
Arel	Marcel	763-2003	16 juillet 2003
Audette	Jean	763-2003	16 juillet 2003
Audette	Sylvain	768-2003	16 juillet 2003
Beaudry	Daniel	768-2003	16 juillet 2003
Bélanger	Patrick	1248-2003	26 novembre 2003
Belaskie	Daniel	1243-2003	26 novembre 2003
Bellemare	Luc	768-2003	16 juillet 2003
Bergeron	Roberto	1243-2003	26 novembre 2003
Bernard	José	768-2003	16 juillet 2003
Bernier	Alain	1248-2003	26 novembre 2003
Blancher	Eddy-Michel	768-2003	16 juillet 2003
Boudreault	Ronald	768-2003	16 juillet 2003
Brière	Mario	1248-2003	26 novembre 2003
Canuel	Hubert	763-2003	16 juillet 2003
Carmel-Tremblay	Nadine	763-2003	16 juillet 2003
Castilloux	Renaud	1243-2003	26 novembre 2003
Cossette	Jérôme	1248-2003	26 novembre 2003
Côté	Michel-J.	768-2003	16 juillet 2003
Gadoury	Luc	1243-2003	26 novembre 2003
Giroux	Jean-Luc	763-2003	16 juillet 2003
Jean	Stéphane	763-2003	16 juillet 2003
Lacasse	Sylvain	763-2003	16 juillet 2003
Lagacé	Stéphane	1248-2003	26 novembre 2003
Lavallée	Paul-André	768-2003	16 juillet 2003
Leblond	Bernard	768-2003	16 juillet 2003
Mainville	Roland	1248-2003	26 novembre 2003
Marleau	Jocelyn	1243-2003	26 novembre 2003
Maurizio	Lino	763-2003	16 juillet 2003
Ménard	Jonathan	1248-2003	26 novembre 2003
Montreuil	Stéphan	1248-2003	26 novembre 2003
Nadeau	Pierre	1243-2003	26 novembre 2003
Noël	Louis	763-2003	16 juillet 2003
Pelchat	Michel	1248-2003	26 novembre 2003
Perreault	Alain	1243-2003	26 novembre 2003
Pigeon	Robert	1248-2003	26 novembre 2003
Robitaille	Jean-Marc	763-2003	16 juillet 2003
Racine	Serge	763-2003	16 juillet 2003
Raymond	Stéphane	763-2003	16 juillet 2003
Tancrède	Richard	1243-2003	26 novembre 2003
Tanguay	Michel	763-2003	16 juillet 2003
Théorêt	Robert	1243-2003	26 novembre 2003
Thomassin	Jacques	761-2003	16 juillet 2003
Trottier	Réjean	768-2003	16 juillet 2003
Trudel	Jacques	763-2003	16 juillet 2003
Tucci	Umberto	763-2003	16 juillet 2003
Turmel	Pierre	763-2003	16 juillet 2003
Vallée	Donald	763-2003	16 juillet 2003
Verge	Robert	761-2003	16 juillet 2003

**LISTE DES PROMOTIONS DE SERGENTS**  
Période: 01 avril 2003 au 31 mars 2004

ANNEXE 2

MATRICULE	DATE DE PROMOTION	Nom	Prénom
6737	14-avr-03	Basque	Dave
6902	14-sept-03	Arsenault	Valmont
6570	17-nov-03	Dupras	Richard
6500	12-déc-03	St-Laurent	Pierre
6292	09-janv-04	Rioux	Gaétan
7873	08-juin-03	Grenier	Pierre
6740	15-janv-04	Couture	Ginette
7217	05-mars-04	Lamirande	Daniel
5117	29-sept-03	Gauthier	Gilles
7049	11-août-03	Bremer	Louis
6732	01-sept-03	Trudeau	Daniel
8616	10-août-03	Ouellet	Pierre
6890	12-juin-03	Lambert	Jean-François
7142	18-déc-03	Labrecque	Dany
6825	05-avr-03	Guérin	Claude
7066	05-avr-03	Besson	Gérald
8389	02-sept-03	Gagnon	Alain
7183	05-avr-03	Girard	Pierre
9999	24-nov-03	Lacerte	Denis
8779	01-août-03	Tremblay	André
7699	06-oct-03	Rouette	Christian
7238	18-avr-03	Bellerose	Raymond
9030	19-janv-04	Thellend	Christian
6716	05-mai-03	Bruneau	Jean-Pierre
8123	22-déc-03	Sigouin	Pierre
10568	01-nov-03	Joseph	Réjean
10021	01-janv-04	Boissonnault	Daniel
7259	22-sept-03	Di Rago	Michel
8351	19-mai-03	Juneau	Alain
8016	15-mai-03	Guillemette	Denis
8153	21-avr-03	Trudeau	Pierre
7123	05-avr-03	Hubert	Denis
8099	01-mars-04	Angers	Robert
8355	05-sept-03	Fraser	Yves
9098	16-févr-04	Gaudreau	Normand
7763	01-sept-03	Ruel	Claude
8570	05-janv-04	Filion	Pierre
8708	19-mars-04	Bouchard	Martin
7768	24-nov-03	Vigneault	Benoît
8843	01-sept-03	Cousineau	Stéphane
7785	24-nov-03	Gobeil	Sylvain
8215	08-mars-04	Létourneau	Steeve
8187	05-mai-03	Côté	Richard
7978	14-avr-03	Régimbald	Jean-Luc
8676	19-mars-04	Rivest	Jean-Guy
9214	18-mai-03	Gascon	Patrick
7491	23-juin-03	Dionne	Jean
9121	12-nov-03	Hamel	Marie-Thérèse
8108	12-juin-03	Hould	Sylvain
8980	20-déc-03	Tardif	Alain
9075	22-mai-03	Bouchard	Robert
8462	18-avr-03	Bolduc	Noël, Jr
7441	05-avr-03	Gilbert	Christian
7601	05-avr-03	Leclerc	Ghislain
9555	22-déc-03	Bouchard	Michel
7794	30-juin-03	Rondeau	Daniel
9262	09-janv-04	Beaudoin	Yves
8079	01-sept-03	Jetté	Stéphane

**LISTE DES PROMOTIONS DE SERGENTS**  
Période: 01 avril 2003 au 31 mars 2004

ANNEXE 2

MATRICULE	DATE DE PROMOTION	Nom	Prénom
8325	19-mars-04	Paul	Patrick
8841	03-nov-03	Charuest	Benoît
7619	05-avr-03	Paradis	Gilles
9099	22-août-03	Bouchard	Yves
8058	05-avr-03	Boulianne	Sylvain
8617	20-déc-03	Auger	René
7650	05-avr-03	Touchette	Vincent
9004	01-janv-04	La Branche	Louise
10149	05-sept-03	Tremblay	Luc
7573	05-avr-03	Dufour	Sylvain
7836	18-avr-03	Filion	Jean-Charles
8225	24-août-03	Massicotte	Sylvain
9117	12-juin-03	Lamothe	Marc
9002	19-mars-04	Hamel	Josée
8408	05-avr-03	Selva	Luc
9228	24-août-03	Beaulieu	François
7665	26-avr-03	Turcotte	Harold
8396	08-avr-03	Tremblay	Guy
8243	03-nov-03	Moreau	Johanne
7770	08-déc-03	Laporte	Luc
8667	05-avr-03	Lajoie	Suzy
8686	01-juil-03	Chartrand	André
7999	19-mars-04	Bourgault	Daniel
8652	19-janv-04	Briand	Luc
7928	15-sept-03	Frenette	Danny
8455	01-sept-03	Legault	Michel
8090	21-sept-03	Tardif	Michel
7589	12-févr-04	Lavoie	Claude
8805	19-déc-03	Geoffroy	Stéphane
8657	24-août-03	Laplante	Éric
9037	02-sept-03	Paré	Gino
9443	03-mai-03	St-Martin	Patrice
8522	23-juin-03	Hébert	Martin
8483	19-mars-04	Lapointe	André
8046	29-août-03	Morin	Benoît
9054	17-oct-03	Jean	Daniel
9126	01-juil-03	Ruscitti	Omar-Yves
8475	12-janv-04	Dupuis	René
8401	20-déc-03	Giguère	Benoît
8145	01-juil-03	Gauthier	Patrick
7992	16-févr-04	Bluteau	Alain
7839	01-avr-03	Blier	Jean-Denis
8469	01-sept-03	Lachapelle	Sylvain
7560	15-sept-03	Marchand	Guy
7590	02-sept-03	Dionne	Alain
9178	01-nov-03	Duquette	Patrick
8844	03-nov-03	Duquette	Bruno
7681	14-avr-03	Massé	Sylvie
9249	17-avr-03	Rocheleau	Patrick
8869	14-avr-03	Robinson	Pierre
8283	21-mars-04	Vézina	Manon
7834	12-déc-03	Parent	Annie
8911	01-sept-03	Cloutier	Nathalie
8494	02-juil-03	Boutin	Michel
7651	05-avr-03	Grenier	Éric
9105	19-déc-03	Leblanc	Michel
7944	20-nov-03	Cayer	René
7842	05-avr-03	Fournier	Luc
8855	18-août-03	Desgagnés	Claude

**LISTE DES PROMOTIONS DE SERGENTS**  
Période: 01 avril 2003 au 31 mars 2004

ANNEXE 2

MATRICULE	DATE DE PROMOTION	Nom	Prénom
9252	24-août-03	Lepage	Steeve
9038	19-mars-04	Demers	Marco
9106	01-janv-04	Salamagne	Laurent
8285	29-août-03	Marcoux	Dominic
8763	16-févr-04	Brisson	Dany
9708	07-juin-03	Fournier	Sonny
9157	01-sept-03	Girard	Christian
9404	01-janv-04	Tessier	Michel
8337	26-janv-04	Gauthier	Daniel
8236	03-juil-03	Gagnon	André
8412	19-déc-03	Tremblay	Martin
8223	20-mai-03	Bélanger	Mario
8223	30-mai-03	Bélanger	Mario
9468	15-juin-03	Drouin	Bernard
8972	18-avr-03	Campagna	Daniel
9137	16-juin-03	Benjamin	Sylvain
9021	18-déc-03	Gilbert	Mario
9535	06-sept-03	Côté	Stéphane
8339	01-déc-03	Cormier	Alain
9185	03-mai-03	Doyon	Chantale
10058	05-sept-03	Tessier	Jean-Pierre
9270	29-août-03	Dubeau	François
8664	01-sept-03	Moreau	Michel
9697	07-avr-03	Dubé	Benoit
9519	28-juil-03	Lemelin	François
8533	08-mars-04	Paquin	Sylvain
9292	09-janv-04	Gauthier	Alain
9446	18-avr-03	Rousselle	Sylvain
9160	14-avr-03	Parent	Manon
9221	08-mars-04	Gervais	Serge-Alexandre
9563	16-juin-03	Yared	Naji
8443	19-mars-04	Kingsbury	Roch
10000	15-sept-03	Chartier	Denis
9267	20-déc-03	Bellavance	Martin
9403	15-janv-04	Martineau	Philip
9437	19-déc-03	Fillion	Erik
9704	05-mars-04	Bélanger	Yannick
9159	29-août-03	Hadjian	Raffi
8529	19-mars-04	Nols	Florence
9739	20-déc-03	Miclette	Luc
9112	29-août-03	Desgagné	Frédéric
9580	05-sept-03	Brassard	Marc-André
9263	22-déc-03	Sarrazin	Marjorie
9088	14-avr-03	Michaud	Laurier
9418	01-oct-03	Caouette	Éric
9351	20-déc-03	D'Astous	Stéphane
9176	22-juin-03	Drouin	Bruno
9824	01-déc-03	Coriveau	Benoit
9299	19-oct-03	Bouchard	Marc
9359	19-déc-03	Grenier	Éric
9524	09-janv-04	Drapeau	Frédéric
9344	22-mai-03	Paiement	Steve
9274	06-déc-03	Frappier	Éric
9779	27-févr-04	Leclerc	Geneviève
9197	12-déc-03	Bernard	Janick
9089	14-avr-03	Rivard	Francis
9703	27-févr-04	Dionne	Geneviève
9602	07-juin-03	Daigle	Timmy
9679	01-juil-03	Desgagné	Martin

**LISTE DES PROMOTIONS DE SERGENTS**  
**Période: 01 avril 2003 au 31 mars 2004**

ANNEXE 2

MATRICULE	DATE DE PROMOTION	Nom	Prénom
10001	01-janv-04	Martel	Etienne
9542	07-juin-03	Saint-Pierre	François
9146	01-avr-03	Beaudoin	Donald
9731	20-déc-03	Boucher	Michel
9481	05-janv-04	Bouillon	Steeve
9481	09-janv-04	Bouillon	Steeve
9538	20-déc-03	Fortin	Danick
9615	01-sept-03	St-Onge	Patrick
9493	01-janv-04	Roberge	Mario
9637	05-janv-04	Demers	Sébastien
9482	24-août-03	Lebel	Carl
9532	01-févr-04	Roberge	Nicolas
9753	24-août-03	Proulx	Sébastien
9551	18-avr-03	Rouillard	Simon
9641	08-juin-03	Jackson	Marco
9449	15-déc-03	Ferland	Steven
9459	12-avr-03	Desjardins	David
9629	01-janv-04	Richard	Marc
9576	15-août-03	Gilbert	Karine
9230	16-févr-04	Houle	Dany
9172	14-avr-03	Champigny	Julie
9605	12-juin-03	Thériault	André
9728	01-janv-04	Royer	Christian
9513	20-déc-03	Houde	Patrick
9195	01-mars-04	Chiquette	Caroline
9581	01-déc-03	Gauthier	Frédéric
9279	19-mars-04	Roy	Érick
9476	17-nov-03	Trudel	Véronique
9571	05-avr-03	Boucher	Patrick
9283	24-août-03	Bilodeau	François
9205	01-sept-03	Labrie	Bruce
9285	01-sept-03	Carrier	Daniel
9523	11-janv-04	Paul	Christian
9631	09-juin-03	Guertin	Sylvain
9200	19-oct-03	Bouchard	Annie
9547	27-févr-04	Boily	Michèle
9653	29-mars-04	Coulombe	Benoît
9454	01-janv-04	Essiambre	Éric
9462	06-sept-03	Désilets	Martin
9600	06-janv-04	Roussel	Frédéric
9603	19-déc-03	Branchaud	Jonathan
9590	20-déc-03	Léveillé-Desjardins	Mélanie
9690	24-août-03	Toussaint	François
9742	12-déc-03	Plourde	Richard
9613	15-août-03	Dion	Christian
9783	22-déc-03	Perras	Benoît
9640	01-janv-04	Chapados	Frédéric
9525	01-janv-04	Martin	Marie-Chantale
9480	24-août-03	Thériault	Dominic
9740	01-janv-04	Stevens	Eric
9578	09-janv-04	Gignac	Maxime
9730	24-août-03	Jauron	Jonathan
9995	03-nov-03	Bergeron	Annie
9673	09-juin-03	Lafrenière	Jean
9385	12-janv-04	Villeneuve	Gilles
9475	11-mars-04	Okopien	Kévin

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES PROCUREURS QUI ONT TRAVAILLÉ SUR DES DOSSIERS DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE POUR LA DÉFENSE DES POLICIERS, LISTE DE CES DOSSIERS ET LEUR CONCLUSION, LA RÉMUNÉRATION DE CES PROCUREURS POUR LA PÉRIODE 2003-2004, AINSI QUE LES AUGMENTATIONS PRÉVUES

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

NOM DE L'AVOCAT OU DE LA FIRME	RÉMUNÉRATION COMPTABILISÉE DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004 (\$)
Castiglio et associés	286 602
M <sup>e</sup> Michel Massicotte	1 200
M <sup>e</sup> Claude Mageau	6 459
M <sup>e</sup> Daniel M. Fabien	25 273
M <sup>e</sup> Gérald Lahaye	575
M <sup>e</sup> James Murphy (Pearl & associés)	7 670
M <sup>e</sup> Philip Schneider (Schneider et Gaggiono)	17 941
M <sup>e</sup> Martin Vaucclair	2 730
M <sup>e</sup> Thomas Walsh	10 682
<u>Affaire Matticks:</u>	
M <sup>e</sup> Michel Fleury	4 339
Hébert & Bourque	1 482
Me Daniel M. Fabien	22 688
Schneider & Gaggino	750

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

COPIE DE TOUTE CORRESPONDANCE CONCERNANT LES ESCOUADES RÉGIONALES MIXTES POUR LA PÉRIODE 2003-2004

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

Cette demande concerne des correspondances qui sont de nature opérationnelle ou administrative. Cependant, le facteur commun est que tout échange à l'intérieur de ces escouades, concerne des dossiers qui sont, soit sous enquêtes (Opérations spéciales) ou sous procédures à la Cour criminelle.

À cet effet, nous considérons que les impacts liés à cette divulgation sont majeurs et concernent la sécurité des personnes impliquées, la préservation de preuves ou des restrictions liées à la *Loi sur l'accès à l'information*. Nous concluons ainsi que ces documents sont de nature confidentielle.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005  
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

COPIE DES RÉSOLUTIONS ENVOYÉES PAR DES CONSEILS MUNICIPAUX CONCERNANT LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2003-2004

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

Voir documents annexés.



# Ville de L'Île-Perrot

110, Boulevard Perrot  
L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1

Téléphone : (514) 453-1751  
Télécopieur : (514) 453-2432

Le 17 novembre 2003

Direction de la Sûreté du Québec  
Monsieur Mario Lessard  
11, boulevard Jeannotte  
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 6E6

Objet : Facture Serca

Monsieur,

Veillez trouver sous pli copie d'une (1) résolution adoptée lors de la séance du conseil tenue le 10 novembre 2003 relativement à l'objet mentionné en rubrique.

Veillez agréer, monsieur Lessard, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

*Lucie Coallier*  
Lucie Coallier, o.m.a.  
Greffière

p.j. : Résolution 03/11/288





*Extrait du procès-verbal* d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot, tenue lundi le 10 novembre 2003, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

**SONT PRÉSENTS :** Messieurs les conseillers : André Legault, André Groulx, René Pinsonneault et Robert Lafrance.

**EST PRÉSENTE :** Madame la conseillère : Michelle L. LeCavalier.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE**

**03/11/288 *Facture de Serca***

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu d'un décret gouvernemental la sécurité publique de la municipalité est assurée par la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'été et en début d'automne 2003, la municipalité a été victime de nombreux actes de vandalisme, suite à des activités concertées de la part de plusieurs gangs organisés ou regroupements ponctuels de jeunes adolescents;

**CONSIDÉRANT** que les employés, les gestionnaires et les élus de la municipalité ont constaté, périodiquement, des attroupements dans les parcs et lieux publics de la ville, d'adolescents et de jeunes personnes procédant à des échanges de sachets;

**CONSIDÉRANT** que la Sûreté du Québec a été avisée à plusieurs reprises par la municipalité de ces activités pour lui demander d'intervenir et de protéger adéquatement les jeunes enfants, les citoyens et les biens de la ville;

**CONSIDÉRANT** que suite à ces demandes les employés, les gestionnaires et les élus de la municipalité n'ont constaté aucune amélioration du temps d'intervention ni aucune augmentation de présence policière sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité reçoit et acquitte une facture annuelle de l'ordre de neuf cent soixante-quinze mille neuf cent soixante-trois dollars (975 963,00\$) pour le service de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a dû recourir à un service de sécurité privé ponctuel pour intervenir avec succès auprès des gangs et attroupements de jeunes adolescents pour la protection des jeunes enfants, des citoyens et biens de la ville;

CONSIDÉRANT que la municipalité a encouru des frais de onze mille dix dollars (11 010,00\$) pour ce service privé de sécurité.

Monsieur le conseiller Robert Lafrance propose, appuyé par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier :

QUE la municipalité de la ville de L'Île-Perrot demande au ministre de la Sécurité publique de lui accorder un crédit de onze mille dix dollars (11 010,00\$) en réduction de la facture de 2004 pour le service de la Sûreté du Québec, facture estimée à un million dix-sept mille sept cent soixante-deux dollars (1 017 762,00\$) selon la recherche foncière de la municipalité du rapport financier 2002.

QUE copie de cette résolution soit adressée au député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux et ministre des Transports pour obtenir son appui à cette requête de la Ville.

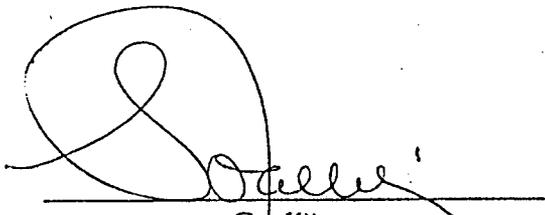
QUE copie de cette résolution soit adressée au ministre de la Justice, à la Direction de la Sûreté du Québec, à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges et à toutes les municipalités de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marc Roy

Maire

Extrait certifié conforme



Lucie Coallier  
Greffière

Lucie Coallier, o.m.a.

Greffière

Donné à L'Île-Perrot, ce 13<sup>e</sup> jour de novembre 2003

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** d'une séance spéciale du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 27 janvier 2004 à laquelle séance sont présents :

Monsieur Alain Dugas, maire des Méchins ;  
Madame Victoire Marin, maire de Grosses-Roches ;  
Monsieur Alcide Prévèreau, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg ;  
Madame Violette Bernier, maire de Saint-Adelme ;  
Monsieur Carol Gauthier, maire de Sainte-Félicité ;  
Monsieur Dominic Côté, maire suppléant de Saint-René-de-Matane ;  
Monsieur Roger Bernier, maire de Saint-Léandre ;  
Monsieur Yvan Côté, maire de Sainte-Paule ;  
Madame Éva Robichaud, maire de Saint-Ulric ;  
Monsieur Jacques Couillard, maire de Baie-des-Sables ;  
Madame Linda Cormier, maire de Matane ;

tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Gagnon, préfet de la MRC de Matane et maire de Saint-René-de-Matane.

Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

---

**RÉSOLUTION 23-01-04**

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES MASKOUTAINS - RE : ENTENTE -  
TARIFICATION DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon les informations obtenues, un projet d'entente finale entre le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et les MRC relativement à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, est sur le point d'être transmis pour signature ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2002, la richesse foncière uniformisée sert de base du calcul à la contribution financière qui doit être versée par les municipalités au Gouvernement pour les services de la Sûreté du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'entente prévoit, à son article 15, que la grille tarifaire pour les services de la Sûreté du Québec, des dix prochaines années, est basée sur le *règlement* mentionné au précédent considérant ;

**CONSIDÉRANT QUE** les services rendus varient d'une région à l'autre et que le budget de la Sûreté du Québec pour ces services n'est pas relié à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée des municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la renégociation du pacte fiscal, il est important que les unions municipales et les autorités gouvernementales mènent une réflexion visant à assurer l'équité des coûts en regard des services dispensés par la Sûreté du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Victoire Marin, et résolu à l'unanimité de refuser de signer l'entente finale entre le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et les MRC relativement à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC tant que le *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* ne sera pas modifié afin que :

- la richesse foncière uniformisée d'une municipalité pour l'année 2001 soit l'année de référence pour le paiement des services de police.
- la richesse foncière uniformisée de l'année de référence soit, par la suite, indexée annuellement, à l'indice des prix à la consommation, pour le Québec, jusqu'à un maximum de 2 % annuellement.
- cette modification réglementaire soit applicable aux ententes entre la Sûreté du Québec et les municipalités, et ce, pour les 10 prochaines années.

De transmettre la présente résolution au ministre de la Sécurité publique du Québec, à la Sûreté du Québec, à la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, à l'Unions des producteurs agricoles, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
SUJETTE À RATIFICATION  
à Matane, ce 9<sup>ième</sup> jour de février 2004.



Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\* PAGE TOTALE.09\*\*

Province de Québec  
MRC des Maskoutins  
Municipalité de Saint-Liboire

Extrait du procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Liboire, tenue le 4 novembre 2003, à 20 heures, à la salle du Conseil, soit au 21, Place Mauriac, Saint-Liboire.

Étaient présents messieurs les conseillers Laurier Demers, Denis Chabot, Sylvain Gauvreau, Jocelyn Martel, Claude Vadnais et Germain Fontaine formant quorum sous la présidence du Maire, madame Martine Gagné.

Est également présente la secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

16. **SURETÉ DU QUÉBEC – TARIFICATION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 197-03 :**

Madame Martine Gagné, Maire, réintègre sa position de Maire.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2002, la richesse foncière uniformisée sert de base du calcul à la contribution financière qui doit être versée par les municipalités au Gouvernement pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la facture globale des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec est passée de 65 à 129 millions au cours des 10 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation est attribuable, de façon significative, à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée des immeubles situés en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE ladite augmentation des coûts n'entraîne pas une augmentation proportionnelle des services rendus par la Sûreté du Québec sur les territoires ruraux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la renégociation du pacte fiscal, il est important que les unions municipales et les autorités gouvernementales mènent une réflexion visant à assurer l'équité des coûts en regard des services dispensés par la Sûreté du Québec;

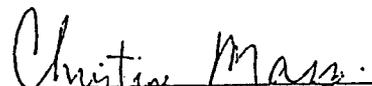
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Gauvreau, appuyé par le conseiller Germain Fontaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministre de la Sécurité publique du Québec de modifier le *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* afin d'établir, au fait du calcul de la contribution financière :

.../2

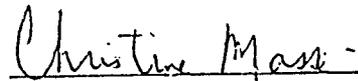
- que la richesse foncière uniformisée d'une municipalité pour l'année 2001 soit l'année de référence pour le paiement de ladite contribution;
- que la richesse foncière uniformisée de l'année de référence soit, par la suite, indexée annuellement, à l'indice des prix de la consommation, pour le Québec, jusqu'à un maximum de 2 % annuellement;
- que cette modification réglementaire soit applicable aux ententes entre la Sûreté du Québec et les municipalité et ce, pour les 10 prochaines années.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministre de la Sécurité publique du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

  
 Marjane Gagné, Maire

  
 Christine Massé  
 Secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
 CE

  
 Christine Massé  
 Secrétaire-trésorière

N.B. Le procès-verbal sera soumis pour adoption par le Conseil municipal lors d'une session ultérieure.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le 20 janvier 2004 à 14 h 00 au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, à laquelle séance il y avait quorum.

RÉSOLUTION 04-01-016

**Ministère de la sécurité publique – entente – tarification  
des services de la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente finale entre le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et les MRC, relativement à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, a été transmis pour signature ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2002, la richesse foncière uniformisée sert de base du calcul à la contribution financière qui doit être versée par les municipalités au Gouvernement pour les services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente prévoit, à son article 15, que la grille tarifaire pour les services de la Sûreté du Québec, des dix prochaines années, est basée sur le règlement mentionné au précédent considérant ;

CONSIDÉRANT QUE les services rendus varient d'une région à l'autre et que le budget de la Sûreté du Québec pour ces services n'est pas relié à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la renégociation du pacte fiscal, il est important que les unions municipales et les autorités gouvernementales mènent une réflexion visant à assurer l'équité des coûts en regard des services dispensés par la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique informait, le 26 novembre dernier, qu'il refusait de réviser le tarif tel que demandé par l'assemblée générale de la FQM d'octobre 2003 ;

PAR CONSÉQUENT, il est dûment proposé par la conseillère de comté, Mme Georgette Pîneauit, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle et résolu à l'unanimité :

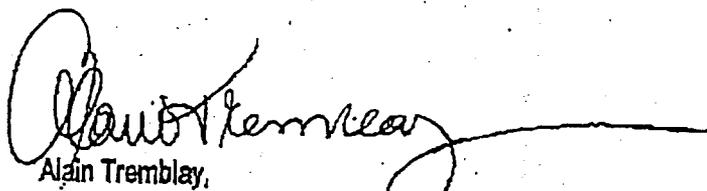
Résolution 01-01-016  
Le 20 janvier 2004  
Page 2

D'INFORMER le ministre de la Sécurité publique que la MRC de La Haute-Côte-Nord refuse de signer l'entente finale entre le ministre de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et les MRC, relativement à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, tant que le Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec ne sera pas modifié afin que :

- la richesse foncière uniformisée d'une municipalité pour l'année 2001, soit l'année de référence pour le paiement des services de police ;
- que la richesse foncière uniformisée de l'année de référence soit, par la suite, indexée annuellement, à l'Indice des prix de la consommation, pour le Québec, jusqu'à un maximum de 2% annuellement ;
- que cette modification réglementaire soit applicable aux ententes entre la Sûreté du Québec et les municipalités et ce, pour les 10 prochaines années.

QUE la présente résolution soit également transmise à la Sûreté du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC des Maskoutains.

Extrait certifié conforme par :

  
Alain Tremblay,  
secrétaire-trésorier et directeur général

Les Escoumins,  
le 30 janvier 2004

Extrait du procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Liboire, tenue le 4 novembre 2003, à 20 heures, à la salle du Conseil, soit au 21, Place Mauriac, Saint-Liboire.

Étaient présents messieurs les conseillers Laurier Demers, Denis Chabot, Sylvain Gauvreau, Jocelyn Martel, Claude Vadnais et Germain Fontaine formant quorum sous la présidence du Maire, madame Martine Gagné.

Est également présente la secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

16. SURETÉ DU QUÉBEC – TARIFICATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 197-03 :

Madame Martine Gagné, Maire, réintègre sa position de Maire.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2002, la richesse foncière uniformisée sert de base du calcul à la contribution financière qui doit être versée par les municipalités au Gouvernement pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la facture globale des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec est passée de 65 à 129 millions au cours des 10 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation est attribuable, de façon significative; à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée des immeubles situés en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE ladite augmentation des coûts n'entraîne pas une augmentation proportionnelle des services rendus par la Sûreté du Québec sur les territoires ruraux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la renégociation du pacte fiscal, il est important que les unions municipales et les autorités gouvernementales mènent une réflexion visant à assurer l'équité des coûts en regard des services dispensés par la Sûreté du Québec;

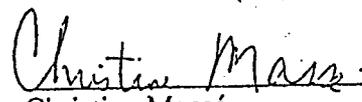
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Gauvreau, appuyé par le conseiller Germain Fontaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministre de la Sécurité publique du Québec de modifier le *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* afin d'établir, au fait du calcul de la contribution financière :

.../2

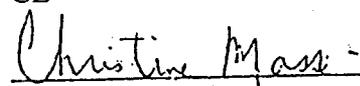
- que la richesse foncière uniformisée d'une municipalité pour l'année 2001 soit l'année de référence pour le paiement de ladite contribution;
- que la richesse foncière uniformisée de l'année de référence soit, par la suite, indexée annuellement, à l'indice des prix de la consommation, pour le Québec, jusqu'à un maximum de 2 % annuellement;
- que cette modification réglementaire soit applicable aux ententes entre la Sûreté du Québec et les municipalité et ce, pour les 10 prochaines années.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministre de la Sécurité publique du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

  
Martine Gagné, Maire

  
Christine Massé  
Secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
CE

  
Christine Massé  
Secrétaire-trésorière

N.B. Le procès-verbal sera soumis pour adoption par le Conseil municipal lors d'une session ultérieure.



D'ARTHABASKA

40, route de la Grande-Ligne  
Victoriaville (Québec) G6P 6R9  
Tél. : (819) 752-2444  
Télec. : (819) 752-3623  
mrc.arthabaska@videotron.ca  
www.regiondesboisfrancs.com

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une session ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 12 août 2003 à 20 h, exceptionnellement à la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Victoriaville, au 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

**SONT PRÉSENTS**

M. Marcel LÉVESQUE, préfet  
Mme Solange D. GOUPIL, préfet suppléant  
M. Lionel FRÉCHETTE  
M. Jean-Marie LANDRY

Mme Clémence L. VERVILLE

étant tous membres du Comité administratif.

Tous les membres présents reconnaissent que la présente session est tenue conformément aux dispositions du règlement numéro 81 établissant l'heure et la fréquence de la tenue des sessions du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

M. Marcel LÉVESQUE préside la session; le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M<sup>c</sup> Gilles GAGNON, agit comme secrétaire de l'assemblée.

...

**LES Bois-Francs**  
vous invitent...

2003-08-11732

**Sécurité publique et le mode de facturation des services de la Sûreté du Québec  
(Dossier 1-5-4 A Sécurité publique / Politique ministérielle)**

---

**ATTENDU QUE** la Table des préfets du Centre-du-Québec avait adopté en août 2001, une nouvelle proposition pour changer le mode de facturation des services policiers de la Sûreté du Québec en vue notamment, de contrer la hausse spectaculaire de la richesse foncière des exploitations agricoles;

**ATTENDU QUE** malgré l'appui de plusieurs MRC au Québec, aucune réponse significative ni aucune analyse de cette proposition ait parvenue de la part du ministère de la Sécurité publique;

**ATTENDU QUE** la problématique de la hausse de la valeur des terres agricoles et incidemment, de la hausse démesurée de la facture des services policiers est encore un élément qui pénalise fortement les municipalités rurales au Québec;

**ATTENDU** le changement de gouvernement qui est survenu depuis la formulation de cette proposition;

**ATTENDU** les représentations de la MRC de l'Érable suivant résolution numéro A.R.-06-03-8030;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Lionel FRÉCHETTE, appuyée par M. Claude DESROCHERS, il est unanimement résolu :

**QUE** la MRC d'Arthabaska appuie les représentations de la MRC de l'Érable auprès du ministère de la Sécurité publique pour la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec sur la base de la proposition suivante :

- 1° établissement d'une année de référence au paiement de la facture par le milieu municipal, tel l'exercice financier 2003;
- 2° reconnaissance de cette année de référence et du paiement en découlant répartie en fonction de la richesse foncière uniformisée de cette année de référence;
- 3° entente établie sur plusieurs années, telle la période de l'entente de couverture policière avec la MRC (10 ans);

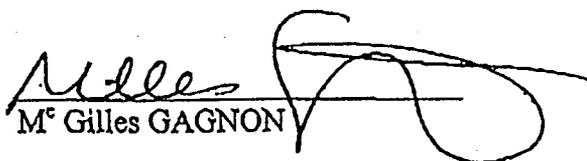
4° pour chacune des municipalités, facturation d'une année en fonction du montant payé l'année précédente majorée de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 2 %;

QUE cette résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique, M. Jacques CHAGNON, à la Table des préfets du Centre-du-Québec, et à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ce 19 août 2003

Le secrétaire-trésorier,

  
M<sup>c</sup> Gilles GAGNON

\*\* PAGE TOTALE.07\*\*



VILLE DE SAINT-RAYMOND

375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : (418) 337-2202 - Télécopieur : (418) 337-2203

Extrait du livre des délibérations d'une résolution adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond lors de sa séance ordinaire tenue à l'hôtel de ville le 1<sup>er</sup> décembre 2003, à 20 h 00.

Présents : Monsieur le maire Gérard Saint-Pierre

Messieurs les conseillers :

Siège 1 :	Jean-Luc Plamondon	Siège 4 :	Antonin Rochette
Siège 2 :	-----	Siège 5 :	Jacquelin Genois
Siège 3 :	Louis Bourassa	Siège 6 :	-----

RÉSOLUTION NUMÉRO 03-12-438

Remerciements pour le travail accompli lors de l'inondation survenue les 20 et 21 novembre 2003

Sur la proposition du conseiller Antonin Rochette  
Appuyée par le conseiller Louis Bourassa

il est résolu à l'unanimité de remercier les personnes suivantes pour leur excellente intervention lors de l'inondation survenue les 20 et 21 novembre 2003.

Ces personnes qui font partie de l'équipe de coordination des opérations en cas de mesures d'urgence ont su gérer et planifier avec brio toutes les opérations pour ainsi assurer la sécurité des citoyens et protéger leurs biens.

Encore une fois, la Ville de Saint-Raymond et toute la population remercient ces intervenants :

- Monsieur René Beaulieu      coordonnateur adjoint
- Monsieur Roland Hamel      directeur des opérations
- Monsieur Benoit Paquet      adjoint au directeur des opérations
- Sergent Réjean Joncas      Sûreté du Québec
- Monsieur Michel Gascon      conseiller à la protection civile

ainsi que tous les pompiers volontaires qui ont participé aux opérations.

Adoptée



*Réjeanne Julien*  
Réjeanne Julien  
greffière

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Par: *Réjeanne Julien*

*Gérard Saint-Pierre*  
Gérard Saint-Pierre  
maire

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le 20 janvier 2004 à 14 h 00 au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, à laquelle séance il y avait quorum.

RÉSOLUTION 04-01-016

***Ministère de la sécurité publique – entente – tarification  
des services de la Sûreté du Québec***

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente finale entre le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et les MRC, relativement à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, a été transmis pour signature ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2002, la richesse foncière uniformisée sert de base du calcul à la contribution financière qui doit être versée par les municipalités au Gouvernement pour les services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente prévoit, à son article 15, que la grille tarifaire pour les services de la Sûreté du Québec, des dix prochaines années, est basée sur le règlement mentionné au précédent considérant ;

CONSIDÉRANT QUE les services rendus varient d'une région à l'autre et que le budget de la Sûreté du Québec pour ces services n'est pas relié à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la renégociation du pacte fiscal, il est important que les unions municipales et les autorités gouvernementales mènent une réflexion visant à assurer l'équité des coûts en regard des services dispensés par la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique informait, le 26 novembre dernier, qu'il refusait de réviser le tarif tel que demandé par l'assemblée générale de la FQM d'octobre 2003 ;

PAR CONSÉQUENT, il est dûment proposé par la conseillère de comté, Mme Georgette Pincault, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle et résolu à l'unanimité :

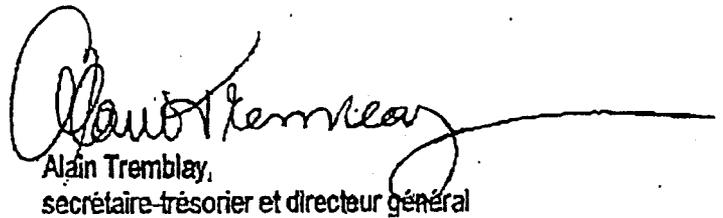
Résolution 01-01-016  
Le 20 janvier 2004  
Page 2

D'INFORMER le ministre de la Sécurité publique que la MRC de La Haute-Côte-Nord refuse de signer l'entente finale entre le ministre de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et les MRC, relativement à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, tant que le *Règlement* sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec ne sera pas modifié afin que :

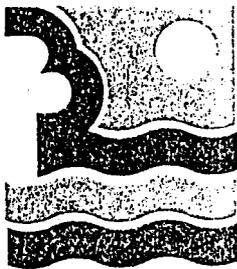
- la richesse foncière uniformisée d'une municipalité pour l'année 2001, soit l'année de référence pour le paiement des services de police ;
- que la richesse foncière uniformisée de l'année de référence soit, par la suite, indexée annuellement, à l'indice des prix de la consommation, pour le Québec, jusqu'à un maximum de 2% annuellement ;
- que cette modification réglementaire soit applicable aux ententes entre la Sûreté du Québec et les municipalités et ce, pour les 10 prochaines années.

QUE la présente résolution soit également transmise à la Sûreté du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC des Maskoutains.

Extrait certifié conforme par :

  
Alain Tremblay,  
secrétaire-trésorier et directeur général

Les Escoumins,  
le 30 janvier 2004



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-LAMBERT-  
DE-LAUZON

1200, rue du Pont  
Saint-Lambert-de-Lauzon  
Québec G0S 2W0  
Tél.: (418) 889-9715  
Fax: (418) 889-0660

*Saint-Lambert, le 20 janvier 2004*

**Monsieur Jacques Ayotte, commandant**  
*District de la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches*  
*Sûreté du Québec*  
*5005, boul. Pierre Bertrand, C.P. 8400, Terminus postal*  
*Québec (Québec) G1K 7W2*

**OBJET : Présence de la Sûreté du Québec sur le territoire**

---

*Monsieur,*

*Nous vous transmettons ci-joint copie certifiée conforme de la résolution n° 19-04 adoptée par le Conseil de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon lors de sa séance régulière tenue le lundi 12 janvier 2004, portant sur le sujet en titre.*

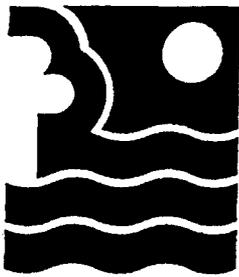
*Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.*

*La directrice générale,*

*Magdalén Blanchet, Adm. A.*

*MB/mp*

*p.j. : Résolution n° 19-04*



**Municipalité de  
Saint-Lambert-  
de-Lauzon**

1200, rue du Pont  
Saint-Lambert-de-Lauzon  
(Québec) G0S 2W0  
Tél. : (418) 889-9715  
Fax. : (418) 889-0660

**EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon tenue le **12 janvier 2004** à 20 h, au centre municipal, 1147 rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

**RÉSOLUTION N° 19-04.**

**Demande d'une plus grande présence de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon vit de graves problèmes relatifs à la drogue et plus particulièrement à la présence de réseaux de vente de drogue;

**ATTENDU QUE** la municipalité fait face également à du vagabondage et du vandalisme autant auprès des lieux publics que des résidences privées;

**ATTENDU QUE** nous observons de très nombreuses infractions à la sécurité routière, notamment reliées à la vitesse et à la conduite dangereuse;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est signataire d'une entente avec la Sûreté du Québec et que depuis 1992, elle a versé 4 279 059 \$ dont 490 207 \$, seulement en 2004, à titre de contribution pour la présence de la Sûreté du Québec;

**ATTENDU QUE** nous jugeons à propos, tel que demandé également par le Comité de la sécurité de la MRC et la Sûreté du Québec, d'identifier nos besoins;

Il est proposé par monsieur Romuald Laforest appuyé par monsieur Hermann Thibodeau et unanimement résolu

**QUE** le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon demande à la Sûreté du Québec :

- d'avoir en permanence un véhicule sur le territoire de la municipalité vingt-quatre heures par jour et ce, sept jours par semaine, afin de régulariser l'ensemble des problèmes de notre territoire;
- de s'assurer de l'élimination du vagabondage et du vandalisme dans les endroits publics :
  - **Centre municipal;**
  - Parc Alexis-Blanchet;
  - Halte routière;
  - École du Bac;
- d'effectuer des activités coercitives relatives à :
  - la drogue et plus particulièrement les réseaux de vente;
  - la vitesse au volant autant sur notre réseau routier résidentiel que sur les grandes artères;
  - le « taxage »;
  - les gangs de rue;

- de participer à notre Comité de sécurité municipal, plus particulièrement afin d'améliorer la sécurité sur notre réseau routier;
- de s'assurer du respect de notre réglementation sur la circulation de véhicules tout-terrains, motoneiges et motocross, surtout dans les zones résidentielles;
- de maintenir la collaboration de la Sûreté du Québec à notre programme « Protégeons-nous ».

Adoptée

Copie vidimée

Le 20 janvier 2004

  
.....  
Magdalen Blanchet, Adm. A.  
Secrétaire-trésorière



*Note de service*

*Inct. écrit. sf.*

*VC Jécalot. n*

Date: 2003-09-17  
À: Inspecteur René Sénéchal - Chef du Bureau de la surveillance du territoire  
De: Capitaine Luc Fillion - Chef de la Section Bas-Saint-Laurent  
Objet: Résolution de la municipalité de Lac-des-Aigles (présence policière) x

Le 08 septembre 2003, le conseil municipal de Lac-des-Aigles a fait parvenir aux médias et à la députée péquiste, Madame Solange Charest, une copie conforme de la résolution 235-03, pour se plaindre formellement de la surveillance de la Sûreté du Québec.

Contexte:

- a) Le CSP et le président, Monsieur Réal Voisine, n'ont reçu aucune plainte de la municipalité de Lac-des-Aigles.
- b) Le préfet de la MRC, Monsieur Serge Fortin, n'avait reçu aucune plainte et il a fait savoir lundi le 15 septembre 2003 au directeur de poste de la MRC de Témiscouata, le lieutenant Michel Thibodeau, de son désaccord sur la méthode utilisée par Monsieur Claude Breault, maire de Lac-des-Aigles.
- c) Entre le mois de juillet 2002 et juillet 2003, il y a eu douze (12) dossiers ouverts dans la municipalité de Lac-des-Aigles, dont trois arrestations pour conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et un dossier de conduite dangereuse, initié par un de nos patrouilleurs.

Mise en place d'un processus de résolution de problème.

- I Le président du CSP, Monsieur Réal Voisine, convoqua une réunion d'urgence pour prendre connaissance des besoins de cette municipalité. En plus, il en profitera pour expliquer que le CSP est la table pour régler les ententes en matière de sécurité publique.
- II Le préfet de la MRC, Monsieur Serge Fortin, abordera lors de la prochaine réunion des maires le rôle du CSP et la procédure à suivre pour les problèmes en matière de sécurité publique.
- III Le parrain de la municipalité, l'agent Rémi Caron, rencontrera les intervenants du Lac-des-Aigles pour répondre à leurs attentes.

IV Le lieutenant Michel Thibodeau du poste de la MRC de Témiscouata tiendra compte du constat CSP et de son parrain et adoptera la planification du travail de ses agents pour ajouter s'il y a lieu à la couverture policière où par d'autres pistes de solution (ASRP, projet communautaire, etc.).



LF/cl

c.c.: Lieutenant Michel Thibodeau

---

Section Bas-Saint-Laurent  
☎ 418-721-7277 ☎ 418-721-3809

**COMITÉ DE SÉCURITÉ  
PUBLIQUE  
DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA**

Réunion du Comité de sécurité publique tenue le 29 octobre 2003 à l'École nationale de police du Québec à laquelle assistaient :

Messieurs :	Claude Biron	Maire de Baie-du-Febvre
	Laval Simard	Pré. du Comité et maire de St-Léonard d'Aston
	Clément Dubois	Maire de Nicolet
	Bertrand Allard	Maire de Pierreville
	Donald Martel	MRC de Nicolet-Yamaska
Sergent	Benoît Leclerc	Sûreté du Québec
Lieutenant	Guy Boucher	Sûreté du Québec
Madame :	Hélène Deveault	MRC de Nicolet-Yamaska, sec. d'assemblée

---

**RÉSOLUTION**  
**OPÉRATION CISAILLE / PROBLÉMATIQUE DE MARIJUANA**

- CONSIDÉRANT** la problématique vécue sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska relativement à la culture de la marijuana et les conséquences criminelles et sociales qu'elle engendre;
- CONSIDÉRANT** que les administrateurs de ce comité croient qu'il serait pertinent d'établir l'opération policière plus tôt dans la saison, soit lors des semences des plants de marijuana ;
- CONSIDÉRANT** que la période de cette opération est somme toute assez limitée et dans une stratégie planifiée et organisée, avec des effectifs de la Sûreté du Québec en plus grand nombre, il serait possible d'agir plus efficacement contre la lutte à la marijuana ;
- CONSIDÉRANT** que la population pourrait être mise à contribution, si au préalable des conditions de sécurité et de confidentialité pouvaient être garanties.

Il est proposé par monsieur Clément Dubois et unanimement résolu que ce Comité demande à la Sûreté du Québec de déployer les équipes de travail relativement à la culture de la marijuana, plus tôt, soit au début de l'été et de développer, en collaboration avec le milieu, des moyens pour que les citoyens puissent librement déclarer, sans risque de poursuites, que des activités illicites se déroulent.

**ADOPTÉE**



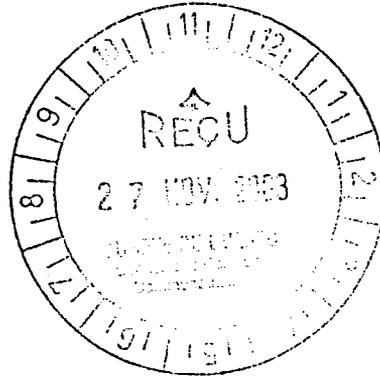
# Sûreté du Québec

## MRC de Nicolet-Yamaska

*pièces Dossier et stop  
00  
Aller 2013.  
Dont Opér. (6)*

Le 13 novembre 2003

Madame Hélène Deveault  
Secrétaire à la direction  
Municipalité régionale de comté  
de Nicolet-Yamaska  
257-1, rue de Mgr-Courchesne  
Nicolet (Québec) J3T 1B6



**Objet : Résolution Opération Cisaille/problématique de Marijuana**

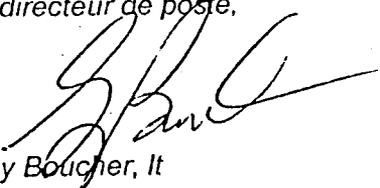
Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre correspondance du 4 novembre dernier qui inclut la résolution ci-haut mentionnée.

Tel que vous l'écrivez dans votre lettre, cette résolution parle d'elle-même et je n'ai présentement aucun commentaire à y apporter. Par contre, soyez assuré que nous portons une attention spéciale à ce fléau qui cause bien des soucis.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur de poste,

  
Guy Boucher, Lt

/cb

Bureau de la surveillance du territoire, le 25-11-2003

c.c. : Capitaine Yves Gaudreault  
Bureau de la surveillance du territoire  
Mauricie Centre-du-Québec

**TRANSMIS :**

INSP. Robert Moore  
Direction des relations avec les municipalités  
Sûreté du Québec  
Montréal

Le tout vous est transmis pour votre information.

*Pour Diane Lachance, 60153*  
Noël Longchamps, inspecteur - Chef du B.S.T. - 04

---

Poste de la MRC de Nicolet-Yamaska, 124, rue Denis-Désaulniers, Nicolet (Québec) J3T 1C6  
Téléphone : (819) 293-4428  
Télécopie : (819) 293-2324

# 440 D5



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

**RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COATICOOK  
ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2003**

**FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL PORTANT SUR LES SERVICES DE  
SÉCURITÉ PUBLIQUE.**

**RÉSOLUTION 03-09-27397**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil et la direction de la Ville de Coaticook ont fait le point sur des interventions policières qui ont mis à jour une façon différente de voir les services de sécurité assumés par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de former un comité regroupant les villes de l'Estrie dont les services de sécurité ont été transférés à la Sûreté du Québec afin d'échanger sur les différentes préoccupations de ces villes en matière de sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marcel Benoit  
APPUYÉ PAR la conseillère Madeleine Drolet

RÉSOLU que le maire contacte les maires des municipalités de l'Estrie qui sont desservies par la Sûreté du Québec pour former un comité de travail portant sur les services de la sécurité publique.

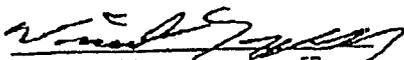
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Ville de Coaticook, le 8 septembre 2003

(s) André Langevin  
André Langevin, maire

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Ville de Coaticook, le 9 septembre 2003

  
Vincent Tanguay, greffier



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU  
CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE JEUDI 14 AOÛT 2003,  
DANS LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL, SITUÉE AU  
430 RUE GRACE, À LACHUTE

Municipalité régionale  
de comté d'Argenteuil  
430, rue Grace  
Lachute (Québec)  
J8H 1M6

Téléphone : (450) 562-2474  
Télécopieur : (450) 562-1911

Courrier électronique :  
mrc@argenteuil.qc.ca  
Site internet :  
www.argenteuil.qc.ca



Brownsburg-Chatham  
Gore  
Grenville  
Grenville-sur-la-Rouge  
Harrington  
Lachute  
Mille-Isles  
Saint-André-d'Argenteuil  
Wentworth

**LAURÉAT**

Prix de la MRC  
entrepreneuriale  
1998  
de l'UMRCQ

Sont présents : madame la conseillère Ellen Lakoff du canton de Harrington, messieurs les conseillers Alain Bédard de la ville de Brownsburg-Chatham, Ronald Tittlit du village de Grenville, Normand Champoux du canton de Wentworth, Richard Cyr de la municipalité de Mille-Isles, Ron Kelley du canton de Gore, Daniel Mayer de la ville de Lachute, Philip Richards représentant de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, formant quorum sous la présidence de monsieur A. T. Joe Gilmore, Préfet de la MRC d'Argenteuil et maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la session.

03-08-193 **RENOUVELLEMENT DE MANDAT DES MEMBRES DU  
COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC  
D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que lors de la session spéciale tenue le 28 août 2002, les membres du conseil de la MRC d'Argenteuil ont adopté la résolution numéro 02-08-104 visant à former le nouveau comité de sécurité publique, conformément à l'article 78 de la Loi sur la Police;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la Police, le mandat des membres dudit comité, au nombre de cinq membres réguliers et d'un membre substitut, est de un (1) an;

CONSIDÉRANT que le préfet de la MRC d'Argenteuil et le maire de la ville de Lachute occupent des sièges d'office au sein du comité de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que, lors de la session spéciale tenue le 28 août 2002, le conseil de la MRC a également adopté la résolution numéro 02-08-105 afin de nommer messieurs les conseillers Alain Bédard, Ron Kelley et Ronald Tittlit à titre de membres réguliers et monsieur le conseiller Daniel Beaulieu comme membre substitut au sein dudit comité de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du comité de sécurité publique viendra bientôt à échéance;

CONSIDÉRANT que les membres actuels dudit comité ont manifesté leur intérêt à l'égard d'un renouvellement de mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Phil Richards, appuyé par madame la conseillère Ellen Lakoff et RÉSOLU ce qui suit :

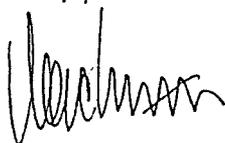
1. QUE le préfet de la MRC d'Argenteuil de même que le maire de la ville de Lachute siègent d'office au sein du comité de sécurité publique de la MRC;
2. QUE messieurs les conseillers Alain Bédard, Ron Kelley et Ronald Tittlit viennent compléter ledit comité, à titre de membres réguliers ;
3. QUE monsieur le conseiller Daniel Beaulieu agisse comme membre substitut au sein dudit comité de sécurité publique;
4. QUE la durée du mandat soit d'une année, conformément à la Loi sur la Police, débutant le 14 août 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Les membres du comité de sécurité publique de la MRC d'Argenteuil  
Capitaine Roger Chartier, Sûreté du Québec-MRC d'Argenteuil

Copie certifiée conforme  
sujette à ratification

ce 19 août 2003



Marc Carrière  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

**VILLE DE SCHEFFERVILLE**

**ORDONNANCE 2003-10-55**

**DEMANDE D'UN PLAN D'ORGANISATION DE LA DESSERTE  
POLICIÈRE DE LA VILLE DE SCHEFFERVILLE**

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43), le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a nommé madame Marcella Beaudoin pour administrer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1996, les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QU'** en vertu de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville faisant partie de la MRC de Caniapiscaw est desservie par un poste local de la Sûreté du Québec depuis la réorganisation municipale du territoire suivant le retrait en 1982 des activités minières de la IOC;

**ATTENDU QUE** l'option gouvernementale de maintenir dès 1990, l'existence juridique de la Ville de Schefferville est associée à une nouvelle dynamique d'occupation territoriale impliquant d'une part le transfert d'une partie du périmètre urbain aux fins de l'agrandissement de la réserve Matimekosh et d'autre part, les pratiques de voisinage, d'échanges et d'ententes de services entre la Nation Innu de Matimekosh – Lac John et la Nation Naskapi de Kawawachikamach;

**ATTENDU QUE** le taux annuel d'infractions criminelles, équivalent à la population totale de 250 habitants et résultant d'arrestations sur le territoire de juridiction municipale, est tributaire notamment de l'affluence de 1 500 habitants des communautés montagnaises et naskapi respectivement contiguë et voisine.

**ATTENDU** le nombre insuffisant d'effectifs de la Sûreté du Québec *maintenu en permanence* au poste de Schefferville pour prévenir ou gérer, en situation de crise prévisible ou imprévisible, la criminalité et assurer à la population municipale, un niveau acceptable de sécurité, de paix et d'ordre.

**ATTENDU QUE** la mission de la Sûreté du Québec en matière de fourniture de services sur le territoire de la Ville de Schefferville prévoit déjà *l'engagement d'une présence policière adaptée à une région isolée.*

VILLE DE SCHEFFERVILLE

ORDONNANCE 2003-10-55

DEMANDE D'UN PLAN D'ORGANISATION DE LA DESSERTE  
POLICIÈRE DE LA VILLE DE SCHEFFERVILLE

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43 ), soumette à monsieur Pierre Lamontagne, commandant inspecteur et chef du district de la Côte-Nord, une demande d'élaboration d'un plan d'organisation de la desserte publique sur le territoire de juridiction municipale et intégrant ce qui suit :

1. L'engagement d'une présence policière adaptée à une région isolée *en tenant compte* de la nouvelle dynamique d'occupation territoriale issue de la réorganisation municipale de Schefferville prévalue par le gouvernement du Québec depuis 1990;
2. Le maintien en permanence du nombre d'agents de la paix assignés au poste de Schefferville par le remplacement systématique de toute absence résultant d'un mandat professionnel ou de sorties et de congés prévus à la convention collective de travail;
3. La patrouille lors des périodes de crises prévisibles d'agitation, de violence, de vandalisme et d'intoxication à l'alcool et au PCP;
4. L'application par les agents de la Sûreté du Québec, du règlement 99-101 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics avec l'émission s'il y a lieu, des constats d'infraction et au nom de la Ville de Schefferville;
5. La disponibilité des crédits nécessaires à l'articulation de la mission de la Sûreté du Québec à l'environnement politique ethnique et juridique de la Ville de Schefferville.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi

Adoptée à Schefferville le 14 octobre 2003

*Marcella Beaudoin*  
Marcella Beaudoin, administrateur

2003-08-11732

**Sécurité publique et le mode de facturation des services de la Sûreté du Québec  
(Dossier 1-5-4 A Sécurité publique / Politique ministérielle)**

---

**ATTENDU QUE** la Table des préfets du Centre-du-Québec avait adopté en août 2001, une nouvelle proposition pour changer le mode de facturation des services policiers de la Sûreté du Québec en vue notamment, de contrer la hausse spectaculaire de la richesse foncière des exploitations agricoles;

**ATTENDU QUE** malgré l'appui de plusieurs MRC au Québec, aucune réponse significative ni aucune analyse de cette proposition ait parvenue de la part du ministère de la Sécurité publique;

**ATTENDU QUE** la problématique de la hausse de la valeur des terres agricoles et incidemment, de la hausse démesurée de la facture des services policiers est encore un élément qui pénalise fortement les municipalités rurales au Québec;

**ATTENDU** le changement de gouvernement qui est survenu depuis la formulation de cette proposition;

**ATTENDU** les représentations de la MRC de l'Érable suivant résolution numéro A.R.-06-03-8030;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Lionel FRÉCHETTE, appuyée par M. Claude DESROCHERS, il est unanimement résolu :

**QUE** la MRC d'Arthabaska appuie les représentations de la MRC de l'Érable auprès du ministère de la Sécurité publique pour la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec sur la base de la proposition suivante :

- 1° établissement d'une année de référence au paiement de la facture par le milieu municipal, tel l'exercice financier 2003;
- 2° reconnaissance de cette année de référence et du paiement en découlant répartie en fonction de la richesse foncière uniformisée de cette année de référence;
- 3° entente établie sur plusieurs années, telle la période de l'entente de couverture policière avec la MRC (10 ans);

4° pour chacune des municipalités, facturation d'une année en fonction du montant payé l'année précédente majorée de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 2 %;

QUE cette résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique, M. Jacques CHAGNON, à la Table des préfets du Centre-du-Québec, et à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

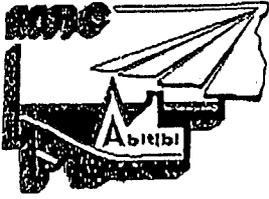
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ce 19 août 2003

Le secrétaire-trésorier,

  
M<sup>c</sup> Gilles GAGNON

\*\* PAGE TOTALE.07\*\*



# Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi

571, 1<sup>re</sup> Rue Est - C.P. 214 - Amos (Québec) J9T 3A6

Téléphone: (819) 732-5356 / Télécopieur: (819) 732-9607 / Courriel: mrc@mrcabitibi.qc.ca

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI TENUE LE 10 MARS 2004 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARCEL MASSÉ, PRÉFET.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Représentant	Barraute
M.	Jacques Hébert	Maire	Berry (20h00)
M.	Yvon Vigneault	Maire	La Corne (19h40)
M.	René Martincau	Maire	La Motte
Mme.	Micheline Bureau	Mairesse	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Ozanam Paré	Maire	Launay
M.	Jean-Yves Gingras	Maire	Preissac
M.	Maurice Godbout	Maire	St-Dominique-du-Rosaire
M.	Rosaire Mongrain	Maire	St-Félix-de-Dalquier (20h40)
M.	Jacques Riopel	Maire	St-Marc-de-Figuery
M.	Gaétan Chénier	Maire	St-Mathieu-d'Harricana
M.	Clément Turgeon	Maire	St-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécesson
M.	Léo-Paul Goulet	Représentant	TNO Lac-Chicobi (19h40)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général et secrétaire-trésorier.
Mme.	Doris Jubinville	Secrétaire-trésorière adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
M.	Hans Carignan	Directeur du Service Forêt.

022-03-2004

### ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Marcel Massé, préfet, ainsi que Monsieur Michel Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer « l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC » avec le ministre de la Sécurité Publique ainsi que la Sûreté du Québec, intervenante.

ADOPTÉE

Michel Roy,  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier.

Copie certifiée conforme,  
Amos, le 11 mars 2004.

MAR 16 '04 09:13

8197646941

PAGE.03



# VILLE DE ROUYN-NORANDA

#860 D8

À une séance régulière des membres du conseil tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 8 mars 2004 à 20 h, conformément à la Loi sur les cités et villes, à laquelle sont présents :

Monsieur Léo Boisvert,	conseiller Noranda-Nord/Lac-Dufault
Monsieur Charles Gabrysz,	conseiller Rouyn-Noranda Ouest
Monsieur Jean-Guy St-Laurent,	conseiller Dallaire
Monsieur Mario Provencher,	conseiller Centre-ville
Monsieur Denis Geoffroy,	conseiller Vieux-Noranda
Monsieur Roger Caouette,	conseiller de l'Université
Monsieur Robert St-Amour,	conseiller Granada
Monsieur Denis Vachon,	conseiller des Pionniers
Monsieur Marc Jalbert,	conseiller Évain
Madame Danielle Simard,	conseillère Arnfield/Montbeillard/Rollet
Monsieur Michel Cliche,	conseiller Bellecombe/Beaudry/Cloutier
Madame Christine Morasse,	conseillère D'Alembert/Clérycy/Mont-Brun/Destor
Madame Ginette P. Godbout,	conseillère Mc Watters
Monsieur Yvon Hurtubise,	conseiller Cadillac et T.N.O.

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de M. Jean-Claude Beauchemin, maire.

Sont également présents, M. Denis Charron, directeur général, M. Daniel Samson, greffier, M. Claude Côté, trésorier, M. Noël Lanouette, directeur des Travaux publics et services techniques, M. Richard Lefebvre, directeur du Service de la sécurité incendie, M. Pierre Monfette, directeur du Service de l'aménagement du territoire et M. Guy Parent, directeur des Services communautaires et de proximité.

## RÉSOLUTION N° 2004-200

Rés. N° 2004-200 : Il est proposé par le conseiller Mario Provencher appuyé par le conseiller Yvon Hurtubise et unanimement résolu que le maire ainsi que le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, l'entente relative à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville, et ce, avec le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

ADOPTÉE

Certifié copie conforme, ce 12<sup>e</sup> jour de mars 2004

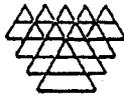
Le greffier,

Daniel Samson

## ROUYN-NORANDA, CITÉ ÉTUDIANTE

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3  
Téléphone : (819) 797-7111 Télécopieur : (819) 797-7120 Site : [www.ville.rouyn-noranda.qc.ca](http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca)

Extrait du procès-verbal ou copie de résolution de  
**LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
D'ANTOINE-LABELLE**



**À une séance ordinaire, tenue le 25 février 2004, à laquelle il y avait quorum sous la présidence du préfet, Monsieur André Brunet.**

**M. Pierre Borduas, secrétaire-trésorier et directeur général est aussi présent.**

---

---

**RÉSOLUTION MRC-CC-7158-02-04**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Lyz Beaulieu, appuyé par le conseiller Michel Mongeau et résolu à l'unanimité de renouveler, en corrigeant en annexes quelques références, pour une période de dix ans, l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec, sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, incluant le Plan d'organisation des ressources policières et d'autoriser, à cet effet, le préfet et le directeur général à signer tout document pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE**

**COPIE AUTHENTIQUE**

**DONNÉE à Mont-Laurier, ce troisième jour de mars  
Deux mille quatre (2004).**

**Pierre Borduas,  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une session ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 12 août 2003 à 20 h, exceptionnellement à la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Victoriaville, au 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

#### SONT PRÉSENTS

M. Marcel LÉVESQUE, préfet  
Mme Solange D. GOUPIL, préfet suppléant  
M. Lionel FRÉCHETTE  
M. Jean-Marie LANDRY

Mme Clémence L. VERVILLE

étant tous membres du Comité administratif.

Tous les membres présents reconnaissent que la présente session est tenue conformément aux dispositions du règlement numéro 81 établissant l'heure et la fréquence de la tenue des sessions du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

M. Marcel LÉVESQUE préside la session; le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M<sup>c</sup> Gilles GAGNON, agit comme secrétaire de l'assemblée.

...

2003-08-11732

**Sécurité publique et le mode de facturation des services de la Sûreté du Québec  
(Dossier 1-5-4 A Sécurité publique / Politique ministérielle)**

---

**ATTENDU QUE** la Table des préfets du Centre-du-Québec avait adopté en août 2001, une nouvelle proposition pour changer le mode de facturation des services policiers de la Sûreté du Québec en vue notamment, de contrer la hausse spectaculaire de la richesse foncière des exploitations agricoles;

**ATTENDU QUE** malgré l'appui de plusieurs MRC au Québec, aucune réponse significative ni aucune analyse de cette proposition ait parvenue de la part du ministère de la Sécurité publique;

**ATTENDU QUE** la problématique de la hausse de la valeur des terres agricoles et incidemment, de la hausse démesurée de la facture des services policiers est encore un élément qui pénalise fortement les municipalités rurales au Québec;

**ATTENDU** le changement de gouvernement qui est survenu depuis la formulation de cette proposition;

**ATTENDU** les représentations de la MRC de l'Érable suivant résolution numéro A.R.-06-03-8030;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Lionel FRÉCHETTE, appuyée par M. Claude DESROCHERS, il est unanimement résolu :

**QUE** la MRC d'Arthabaska appuie les représentations de la MRC de l'Érable auprès du ministère de la Sécurité publique pour la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec sur la base de la proposition suivante :

- 1° établissement d'une année de référence au paiement de la facture par le milieu municipal, tel l'exercice financier 2003;
- 2° reconnaissance de cette année de référence et du paiement en découlant répartie en fonction de la richesse foncière uniformisée de cette année de référence;
- 3° entente établie sur plusieurs années, telle la période de l'entente de couverture policière avec la MRC (10 ans);

4<sup>o</sup> pour chacune des municipalités, facturation d'une année en fonction du montant payé l'année précédente majorée de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 2 %;

QUE cette résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique, M. Jacques CHAGNON, à la Table des préfets du Centre-du-Québec, et à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ce 19 août 2003

Le secrétaire-trésorier,

  
M<sup>c</sup> Gilles GAGNON

\*\* PAGE TOTALE.07\*\*

## PROCÈS VERBAL OU COPIE DE RÉSOLUTION

Adoptée à la session régulière du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau du 26 novembre 2003 tenue à la salle de Wright de Gracefield, à compter de 18 heures formant quorum sous la présidence du préfet Monsieur Pierre Rondeau

Monsieur André Beauchemin, secrétaire-trésorier et directeur général est aussi présent.

2003-R-AG353      Demande au Gouvernement de revoir le mode de facturation des services de la Sûreté du Québec - Appui à la MRC de Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT QUE la Table des Préfets de la région du Centre-du-Québec avait adopté en août 2001, une nouvelle proposition pour changer le mode de facturation des services policiers de la Sûreté du Québec en vue notamment de contrer la hausse spectaculaire de la richesse foncière des exploitations agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'appui de plusieurs MRC au Québec, aucune réponse significative ni aucune analyse de la proposition n'est parvenue de la part du ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique de la hausse de la valeur des terres agricoles et incidemment, de la hausse démesurée de la facture des services policiers, est encore un élément qui pénalise fortement les municipalités rurales au Québec ;

CONSIDÉRANT le changement de gouvernement qui est survenu depuis la formulation de la proposition ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC du Québec ont intérêt à ne pas signer d'entente pour les services de la Sûreté du Québec tant qu'un mode de facturation n'aura pas été défini clairement et proposé par la Fédération québécoise des municipalités ;

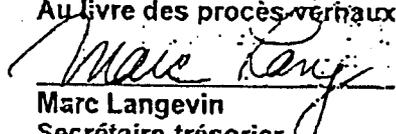
CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Nicolet-Yamaska, elle-même en appui à la MRC de l'Érable, à cet égard.

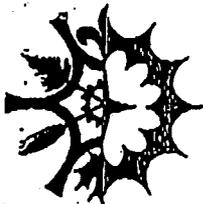
EN CONSÉQUENCE, le conseiller Fernand Lirette, appuyé par le conseiller Aurèle Rochon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la MRC de Nicolet-Yamaska afin de demander au ministère de la Sécurité publique de considérer la proposition suivante comme base de la facturation pour les services de la SQ :

- Établissement d'une année de référence au paiement de la facture par le milieu municipal, tel l'exercice financier 2003.
- Reconnaissance de cette année de référence et du paiement en découlant répartie en fonction de la richesse foncière uniformisée de cette année de référence.
- Entente établie sur plusieurs années, telle la période de l'entente de couverture policière avec la MRC (10 ans).
- Pour chacune des municipalités, facturation d'une année en fonction du montant payé l'année précédente majorée de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 2 %.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme  
Au livre des procès-verbaux

  
Marc Langevin  
Secrétaire-trésorier  
Adjoint à la direction générale



Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

## COPIE DE RÉSOLUTION

Le 20 octobre 2003

A une session ordinaire tenue le 06 octobre 2003 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Yvon Paquin, Messieurs les conseillers Donald Coutu, Raymond Letarte, Yvon Laroche, Gaétan Therrien et Martin Letendre.

Sylvie Champagne, secrétaire trésorière, est aussi présente.

---

### 277-10.2003 RÉSOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE WINDSOR - SÛRETÉ DU QUÉBEC

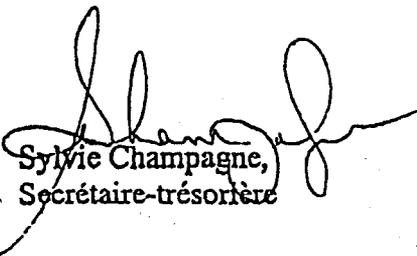
**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution 287-02-09-2003, la ville de Windsor adressent plusieurs demandes à la Sûreté du Québec, dont celles d'augmenter l'effectif policier sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Coutu, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Therrien et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton donne son appui à la ville de Windsor quant aux demandes adressées à la Sûreté du Québec par la résolution 287-02-09-2003;

**ET QUE** copie de cette résolution soit envoyée au Ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC du Val-Saint-François et à la Sûreté du Québec du Val-Saint-François.

**ADOPTÉE**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

  
Sylvie Champagne,  
Secrétaire-trésorière



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le mardi 2 septembre 2003, à 18 h 30

**RÉSOLUTION 03-390 - Sûreté du Québec - Tarification**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sécurité publique de la MRC des Maskoutains, en date du 13 août 2003;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2002, la richesse foncière uniformisée sert de base du calcul à la contribution financière qui doit être versée par les municipalités au Gouvernement pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la facture globale des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec est passée de 65 à 129 millions au cours des 10 dernières années;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la renégociation du pacte fiscal, il est important que les unions municipales et les autorités gouvernementales mènent une réflexion visant à assurer l'équité des coûts en regard des services dispensés par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT la lettre d'appui du directeur général de la Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe, en date du 19 août 2003;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilien Pelletier  
Appuyé par Léon Plante

Et résolu ce qui suit :

DE DEMANDER au ministre de la Sécurité publique du Québec de modifier le règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec afin d'établir, au fait du calcul de la contribution financière :

- que la richesse foncière uniformisée d'une municipalité pour l'année 2001 soit l'année de référence pour le paiement de ladite contribution;
- que la richesse foncière uniformisée de l'année de référence soit, par la suite, indexée annuellement, à l'Indice des prix de la consommation, pour le Québec, jusqu'à un maximum de 2% annuellement;



que cette modification réglementaire soit applicable aux ententes entre la Sûreté du Québec et les municipalités en ce, pour les dix prochaines années.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministre de la Sécurité publique du Québec, à la Table de concertation des préfets de la Montérégie inc., à l'Union des producteurs agricoles, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à la Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe et au député provincial.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie certifiée conforme,  
le ..... 03-09-04 .....

*(Signature)*  
Greffière de la Ville



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK TENUE LE MERCREDI 21 JANVIER 2004, À 19H30, À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ, SISE AU 294 RUE SAINT-JACQUES NORD, COATICOOK. SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL BELZIL, PRÉFET.

### RÉSOLUTION - CM2004-01-04

#### RECOMMANDATIONS

COMITÉ ADMINISTRATIF DU 21 JANVIER 2004

APPUI À LA MRC DES MASKOUTAINS - REFUS DE SIGNER LES ENTENTES DE SERVICES - TARIFICATION DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

**ATTENDU** que la MRC des Maskoutains sollicite l'appui de la MRC afin de demander au ministre de la Sécurité publique du Québec de modifier le *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté le 20 août 2003, la résolution numéro 03-08-198 relativement à la tarification des services de la Sûreté du Québec sur son territoire ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le 20 août 2003 une résolution similaire, soit la résolution CM2003-08-177, par laquelle elle appuyait la MRC de l'Érable qui demandait au ministre de la Sécurité publique de modifier le mode de facturation des services policiers de la Sûreté du Québec en vue notamment, de contrer la hausse spectaculaire de la richesse foncière des exploitations agricoles ;

**ATTENDU** que par cette résolution, le conseil de la MRC de Coaticook demandait également à la Fédération québécoise des municipalités permettre que soit discutée lors de l'assemblée générale du congrès de la Fédération, en octobre dernier, la proposition de la MRC de l'Érable et de d'autres MRC ;

**ATTENDU** que plusieurs MRC ont appuyé l'une ou l'autre des résolutions ;

**ATTENDU** que la résolution 03-08-198 de la MRC des Maskoutains fut présentée et adoptée dans son intégralité lors du congrès de la Fédération le 3 octobre 2003 ;

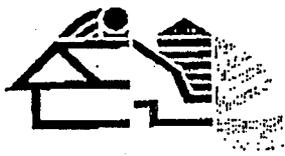
**ATTENDU** que, selon les informations obtenues, un projet d'entente finale entre le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et les MRC relativement à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec est sur le point d'être transmis pour signature ;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*, entré en vigueur le 1er mai 2002, la richesse foncière uniformisée sert de base de calcul à la contribution financière qui doit être versée par les municipalités au Gouvernement pour les services de la Sûreté du Québec ;

**ATTENDU** que le projet d'entente prévoit, à son article 15, que la grille tarifaire pour les services de la Sûreté du Québec, des 10 prochaines années, soit basée sur ledit règlement ;

**ATTENDU** que les services rendus varient d'une région à l'autre et que le budget de la Sûreté du Québec pour ces services n'est pas relié à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée des municipalités ;

**ATTENDU** que, dans le cadre de la renégociation du pacte fiscal, il est important que les unions municipales et les autorités gouvernementales mènent une réflexion visant à assurer l'équité des coûts en regard des services dispensés par la Sûreté du Québec ;



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au compte rendu du 21 janvier 2004 ;

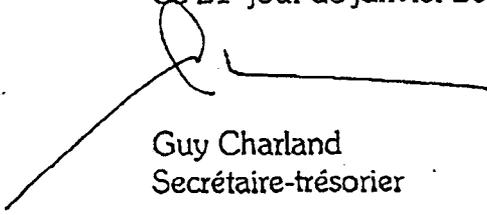
**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Linda Ouellet  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Roland Lavigne

### IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la démarche de la MRC des Maskoutains à l'égard de l'objet décrit à la présente, demandant au ministre de la Sécurité publique du Québec de modifier le *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* ;
- ▶ de refuser de signer l'entente finale entre le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et les MRC relativement à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC tant que le *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* ne sera pas modifié afin que:
  - la richesse foncière uniformisée d'une municipalité pour l'année 2001 soit l'année de référence pour le paiement des services de police ;
  - que la richesse foncière uniformisée de l'année de référence soit, par la suite, indexée annuellement, à l'indice des prix de la consommation, pour le Québec, jusqu'à un maximum de 2% annuellement ;
  - que cette modification réglementaire soit applicable aux ententes entre la Sûreté du Québec et les municipalités et ce, pour les prochaines années ;
- ▶ de transmettre copie conforme de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique, à la Sûreté du Québec, à la Table des MRC de l'Estrie, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec pour appui ainsi qu'à la requérante.

ADOPTION

Copie certifiée conforme  
Sous réserve des approbations  
Ce 21<sup>e</sup> jour de janvier 2004

  
Guy Charland  
Secrétaire-trésorier



## Municipalité Régionale de Comté du Val-Saint-François

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance du comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, Montée du Parc, Richmond (Québec) MERCREDI, le 15 octobre 2003, à 19h00 sous la présidence de Monsieur Marc-André Martel, préfet et maire de la ville de Richmond.

### Résolution : CA-03-10-09

#### Entente avec la Sûreté du Québec

**ATTENDU QUE** les négociations avec la Sûreté du Québec concernant l'entente de service ont débuté le 14 octobre 2003;

**ATTENDU QUE** les documents de l'entente cadre ainsi que la proposition du Plan d'organisation des ressources policières de la MRC ont été minutieusement étudiés ;

**ATTENDU QU'** en signant l'entente cadre de 10 ans, la MRC et ses municipalités s'engagent à payer des honoraires de plus de 25 millions de dollars sur 10 ans pour les services de la Sûreté du Québec;

**ATTENDU QUE** les officiers de la Sûreté du Québec laissent entendre que l'étude de nos documents prendra un certain délai, soit environ 6 mois;

**ATTENDU QUE** dans l'intervalle, les municipalités de notre MRC n'ont d'autres choix que de payer pour les services actuellement offerts et qui ne répondent pas aux besoins de la population;

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François privilégie un concept novateur de desserte policière en terme d'heures de patrouille et non en terme d'effectifs;

**ATTENDU QUE** ce concept assure aux municipalités que les congés de maladie court et long terme, les jours fériés, les vacances, la formation et les assignations à la cour n'auront pas d'impact sur les heures de patrouilles négociées;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec devrait souscrire à ce nouveau concept qui rencontre les besoins des municipalités;

**ATTENDU QUE** dans l'intervalle, la MRC demande à ce que les constats d'infraction émis sur les rues municipales et les routes numérotées du territoire de la MRC du Val-Saint-François soient immédiatement acheminés à la Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François;



Il est proposé par monsieur Louis Saint-Laurent, appuyé par monsieur Patrice Desmarais, et résolu

**QUE** la Sûreté du Québec bénéficie d'un délai de 30 jours, à compter du 30 octobre 2003, pour étudier les demandes de la MRC du Val-Saint-François;

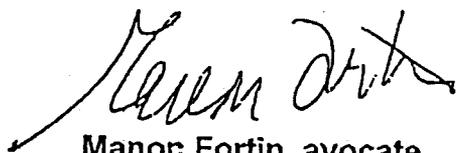
**QUE** la Sûreté du Québec souscrive au principe de desserte policière négocié en terme d'heures de patrouille garanties et non en terme d'effectifs;

**QUE** les constats d'infractions soient immédiatement acheminés à la Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François;

**QUE** copie de cette résolution soit acheminée au Commandant Donald Gingras, au Ministre de la Sécurité publique du Québec, monsieur Jacques Chagnon ainsi qu'à toutes les Municipalités régionales de comté desservies par le district 5 de la Sûreté du Québec.

Proposition adoptée.

**COPIE D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**, à Richmond, Québec, ce trentième jour du mois d'octobre deux mille trois (2003).



**Manon Fortin, avocate**  
directrice générale et secrétaire-trésorière



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

À une séance du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **4<sup>e</sup> jour du mois de février 2003**, à l'hôtel de ville d'Asbestos, à ou vers 19h30.

Sont présents à la séance : madame la mairesse Louise Moisan-Coulombe, madame et messieurs les conseillers : Louise Fréchette, Gilles Messier, Hugues Grimard, Serge Boislard, Jean-Philippe Bachand et Clément Croteau. Tous les membres du Conseil présents formant quorum sous la présidence de madame Louise Moisan-Coulombe, mairesse, il est procédé comme suit :

**2003-31**

### **DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'incertitude créée par les annonces successives de Mine Jeffrey inc. et de Métallurgie Magnola inc., compagnies établies à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos ne peut rencontrer seule les problèmes financiers qu'elle a à subir ;

CONSIDÉRANT que les pertes financières engendrées par la correction d'évaluation foncière des industries en cause peuvent représenter une perte de revenus d'environ 2 000 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos ne peut se soustraire à ses obligations concernant la distribution de l'eau potable, le traitement des eaux usées, la sécurité des utilisateurs des rues publiques, de l'entretien de ses immeubles communautaires et des autres obligations législatives qui régissent la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT que pour lutter pour sa survie, la Ville d'Asbestos devra assurer un cadre de vie acceptable pour ses résidents ;

CONSIDÉRANT que le tissu social ne peut accepter d'autres malheurs ;

CONSIDÉRANT que les retraités d'Asbestos ont eu aussi à faire face à des pertes de revenus ;

CONSIDÉRANT que les problèmes qui affligent la communauté sont tels que les élus du Gouvernement du Québec ne peuvent rester indifférents à l'appel à l'aide lancé ;

POUR TOUTES CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Louise Fréchette et les conseillers Gilles Messier, Hugues Grimard, Serge Boislard et Clément Croteau et résolu unanimement que le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos demande aux différents ministres responsables du Gouvernement du Québec leur aide pour l'année 2003 comme suit :

.../2

2/...

**2003-31**

**DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC suite...**

Au ministre de la Sécurité publique :

Non-paiement du montant dû à la Sûreté du Québec : 1 005 000 \$

Au ministre des Transports :

Aide à l'entretien du réseau routier municipal (57 kilomètres) : 700 000 \$

Au ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole :

Aide financière afin de défrayer les contributions payables à la MRC d'Asbestos, au CLD de la région d'Asbestos et à l'Office municipal d'habitation d'Asbestos : 300 000 \$

A la ministre de l'Industrie et du Commerce :

Un contrat de relance économique en priorisant la zone d'Asbestos au titre de « Zone prioritaire d'investissement » du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

(SIGNÉ) LOUISE MOISAN-COULOMBE, MAIRESSE

(SIGNÉ) YVAN PROVENCHER, GREFFIER

Copie conforme au Livre des procès-verbaux  
de la Ville d'Asbestos, en date du 5 février 2003.

  
Par : Yvan Provencher, greffier

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
DE LA MRC DES BASQUES DU 15 AOÛT 2003**

À la séance du conseil d'administration du conseil de la MRC des Basques tenue le 15 août 2003 au 400, rue Jean Rioux, Trois-Pistoles, en présence de :

M<sup>me</sup> Alette April  
M. Rodrigue Soulard  
M. André Leblond  
M. François Gosselin

mairesse de St-Clément  
maire de St-Jean-de-Dieu  
préfet de la MRC des Basques  
secrétaire-trésorier

**LA RÉOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE**

**Mode de facturation des services de la Sûreté du Québec**

Attendu que la Table des Préfets de la région du Centre-du Québec avait adopté en août 2001, une nouvelle proposition pour changer le mode de facturation des services policiers de la Sûreté du Québec en vue notamment, de contrer la hausse spectaculaire de la richesse foncière des exploitations agricoles;

Attendu que malgré l'appui de plusieurs MRC au Québec, aucune réponse significative ni aucune analyse de notre proposition ne nous est parvenue de la part du ministère de la Sécurité publique;

Attendu que la problématique de la hausse de la valeur des terres agricoles et incidemment, de la hausse démesurée de la facture des services policiers est encore un élément qui pénalise fortement les municipalités rurales au Québec;

Attendu le changement de gouvernement qui est survenu depuis la formulation de notre proposition;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rodrigue Soulard

Et résolu à l'unanimité que le C.A. de la MRC des Basques relance les représentations auprès du ministère de la Sécurité publique pour la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec sur la base de la proposition suivante :

- 1) Établissement d'une année de référence au paiement de la facture par le milieu municipal, tel l'exercice financier 2003;
- 2) Reconnaissance de cette année de référence et du paiement en découlant réparti en fonction de la richesse foncière uniformisée de cette année de référence;
- 3) Entente établie sur plusieurs années, telle la période de l'entente de couverture policière avec la MRC (10 ans);
- 4) Pour chacune des municipalités, facturation d'une année en fonction du montant payé l'année précédente majorée de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 2 %;
- 5) Ou compenser par le transfert de gestion aux MRC, des billets d'infraction commises sur toutes les routes du ministère des Transports du Québec;

Que cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon.

ADOPTÉE

  
FRANÇOIS GOSSELIN, SEC.-TRÉS

COPIE CONFORME

Trois-Pistoles,  
Le 19 août 2003

Le 7 juillet 2003.....

Procès-verbal

Copie de résolution

Municipalité du Canton de Stratford  
(Nom de la municipalité)

À une séance ordinaire , extraordinaire , ajournée ,  
tenue le 7 juillet 2003 et à laquelle étaient présentes les personnes  
suivantes ; Gaétan Côté  
Lise St-Pierre Normand Hébert  
Guy Cloutier Denise Bergeron  
Armand Bolduc Alain Beaudoin  
formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Côté

Résolution no 2003-07-7577

Sûreté du Québec

Considérant l'augmentation important du nombres d'infractions de vol à Stratford;

Considérant qu'un seul enquêteur travaille durant la période de l'été pour résoudre tous les cas de vol;

Il est proposé par le conseiller Armand Bolduc  
Appuyé par le conseiller Normand Hébert et résolu

Que la Municipalité du Canton de Stratford demande à la Sûreté du Québec d'embaucher un nombre suffisant d'enquêteur pour résoudre rapidement tous les dossiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers(ères)

c.c. au député provincial  
M.R.C. du Granit  
Ministère de la Justice



Extrait certifié conforme

ce 9e jour de juillet 2003

*Hélène Lessard*  
Signature et fonction  
Hélène Lessard, secrétaire-trésorière

**MUNICIPALITÉ  
DE LAC-DES-AIGLES**

**RÉSOLUTION 235-03**

**EXTRAIT CONFORME** du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Aigles tenue le 4 septembre 2003 et à laquelle étaient présents :

M.	Claude Breault, maire
MME	Nicole Beaulieu, conseillère
MM.	Michel Dubé, conseiller
	Jean Morissette, conseiller
	Herman Caron, conseiller
	Jacques Boucher, conseiller

**PRÉSENCE POLICIÈRE**

**Communiqué de presse**

**LAC-DES-AIGLES - SURVEILLANCE POLICIÈRE INSUFFISANTE**

"Le Conseil municipal se plaint formellement du manque de présence et de surveillance de la Sûreté du Québec dans la Municipalité de Lac-des-Aigles et veut que soit augmenté l'effectif policier pour un meilleur service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Témiscouata.

L'absence de surveillance affecte la sécurité du village. Des cas de vandalisme, de conduites dangereuses, de présence de VTT dans le chemin se produisent à répétitions et aucun policier n'est présent.

Située à l'extrémité est du Témiscouata la Municipalité de Lac-des-Aigles est laissée seule avec ses problèmes."

Il est proposé par M. Michel Dubé  
appuyé par Mme Nicole Beaulieu  
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse parvenir ce communiqué de presse aux médias, Radio Canada, TVA, Info-Dimanche, au St-Laurent Portage ainsi qu'au Progrès-Echo.

Copie conforme à la Sûreté du Québec et à Mme Solange Charest, députée.

**Adopté.**

Copie de l'extrait conforme certifiée,  
ce 8<sup>ème</sup> jour du mois de septembre 2003

  
Francine Beaulieu  
secrétaire-trésorière

- Copie à D 56 -



VILLE D'ACTON VALE  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 01 DÉCEMBRE 2003

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le premier jour du mois de décembre de l'an deux mille trois à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette,	conseiller district no. 1
Monsieur Paul-Émile Laliberté,	conseiller district no. 3
Monsieur Claude Roy,	conseiller district no. 4
Monsieur François Beauchemin,	conseiller district no. 5
Madame Juliette Dupuis,	conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Maurice Couty.

Monsieur Pierre Dionne, o.m.a., directeur général et Madame Rita Parent, o.m.a., greffière assistent également à cette assemblée.

IL A ÉTÉ EXTRAIT CE QUI SUIT :

Rs.2003-12-411

LETTRE REÇUE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'AJOUT D'EFFECTIFS.

Considérant la réception, le 20 novembre 2003, d'une lettre de la Sûreté du Québec relativement à la demande d'ajout d'effectifs policiers sur le territoire de la MRC d'Acton;

Considérant que la Ville d'Acton Vale n'est pas d'accord avec les différentes allégations soumises au Comité de sécurité publique le 05 septembre 2003 lesquelles sont plus amplement décrites dans la lettre transmise par la Sûreté du Québec le 20 novembre 2003;

Considérant que la Ville d'Acton Vale considère toujours que le nombre des effectifs de la Sûreté du Québec doit être accru pour offrir le service auquel les citoyens sont en droit de recevoir;

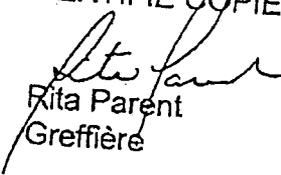
En conséquence, le conseiller Paul-Émile Laliberté propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville d'Acton Vale réitère sa demande auprès des hautes instances de la Sûreté du Québec pour augmenter les effectifs de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC d'Acton;

Que copie de la présente soit transmise à la MRC d'Acton.

Donné à Acton Vale, ce 02 décembre 2003

CERTIFIÉ COPIE CONFORME

  
Rita Parent  
Greffière

Extrait de résolution  
Ville d'Acton Vale

1

La distribution de cet extrait de résolution est autorisée conditionnellement à la réserve suivante :  
Le procès-verbal n'a pas été approuvé et sera soumis lors de la séance du 15 décembre 2003.

1025 rue Boulay  
Acton Vale  
J0H 1A0

DEC 12 '03 16:11

450 641 3030

83



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK TENUE LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 2003, À 19H30, À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ, SISE AU 294 RUE SAINT-JACQUES NORD, COATICOOK. SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL BELZIL, PRÉFET.

### RÉSOLUTION -CM2003-11-248

#### RECOMMANDATIONS

COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 NOVEMBRE 2003

#### MRC VAL-SAINT-FRANÇOIS - ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

**ATTENDU** que la MRC du Val-Saint-François sollicite l'appui de la MRC afin de demander à la Sûreté du Québec de souscrire au principe de desserte policière négocié en terme d'heures de patrouille garanties et non en terme d'effectifs policiers pour la nouvelle entente de services ;

**ATTENDU** que les négociations avec la Sûreté du Québec concernant l'entente de services policiers ont débuté un peu partout au Québec ;

**ATTENDU** que l'entente proposée est d'une durée de 10 ans ;

**ATTENDU** le projet de Plan d'organisation des ressources policières de la MRC de Coaticook est présentement à l'étude ;

**ATTENDU** que les policiers du poste de la MRC de Coaticook travaillent présentement sur une relève de 12 heures ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a demandé d'avoir une copie des résultats de l'étude commandée par la MRC du Haut-Saint-François sur la comparaison des relèves de 12 et de 9 heures, mais n'en a toujours pas obtenu une copie ;

**ATTENDU** que la MRC du Val-Saint-François privilégie quant à elle, un concept novateur de desserte policière en termes d'heures, de patrouille et non en terme d'effectifs ;

**ATTENDU** que ce concept assurerait aux municipalités que les congés de maladie à court et à long terme, les jours fériés, les vacances, la formation et les assignations à la cour n'auraient pas d'impact sur les heures de patrouilles négociées dans le cadre de l'entente ;

**ATTENDU** que ce nouveau concept pourrait rencontrer certains des besoins exprimés par les municipalités de la MRC de Coaticook et d'autres au Québec ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au compte rendu du 26 novembre 2003 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gerald Boudreau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

#### IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la démarche de la MRC du Val-Saint-François à l'égard de l'objet décrit à la présente, demandant à la Sûreté du Québec de souscrire au principe de desserte policière négocié en terme d'heures de patrouille garanties et non en terme d'effectifs policiers pour la nouvelle entente de services ;



**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK**

- ▶ de transmettre copie conforme de la présente résolution au Commandant Donald Gingras de la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, au ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la requérante

ADOPTION

Copie certifiée conforme  
Sous réserve des approbations  
Ce 26<sup>e</sup> jour de novembre 2003

Guy Chagnon  
Secrétaire-trésorier



M.R.C. de  
Beauharnois-  
Salaberry

Extrait du livre des délibérations d'une séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 26 novembre 2003.

Présents : M. Yves Daoust, préfet et maire de Saint-Louis-de-Gonzague  
M. Daniel Charlebois, préfet-suppléant et maire de Beauharnois  
M. François Candau, maire de Sainte-Martine  
M. Maurice Vaudrin, maire de Saint-Stanislas-de-Kostka  
M. Gaétan Ménard, maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois  
M. Jean-Pierre McKenzie, maire de Saint-Urbain-Premier  
M. Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield  
Formant quorum

Résolution numéro 2003-11-171

**NOUVELLE COMPOSITION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : NOMINATION DE MEMBRES**

- ATTENDU** qu'en vertu de l'article 73.1 de la Loi de la police, la MRC de Beauharnois-Salaberry a signé le 4 mars 1999 une entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur son territoire;
- ATTENDU** la constitution, en vertu de l'article 73.3 de la Loi de la Police, du Comité de Sécurité publique de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en date du 21 mai 1997 et composé de quatre membres;
- ATTENDU** que le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield sera prochainement desservi par le service de sécurité publique de la Sûreté du Québec;
- ATTENDU** qu'il y a lieu, en conséquence, de revoir la composition du Comité de la Sécurité publique;
- ATTENDU** qu'en vertu des modifications apportées à la Loi de la Police, le Comité de Sécurité publique peut être composé d'un nombre maximal de sept membres;
- ATTENDU** la résolution numéro 2003-10-15, adoptée le 15 octobre 2003, par le Comité de la Sécurité publique à l'effet de modifier la composition du Comité de la Sécurité publique, de manière à ce qu'il soit constitué de six représentants, dont trois de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;
- ATTENDU** la résolution numéro 2003-11-620-adoptée le 18 novembre 2003 par le Conseil municipal de la ville de Salaberry-de-Valleyfield désignant trois membres et un substitut pour siéger au sein du nouveau Comité de la Sécurité publique, soit : Messieurs Denis Lapointe, maire, Jean Benoît et Jean-Noël Tessier, conseillers et Denis Vaudrin, membre-substitut, également conseiller;
- ATTENDU** qu'il y a lieu pour la MRC de désigner trois membres parmi les maires des municipalité rurales pour siéger au sein du nouveau Comité de la Sécurité publique;
- ATTENDU** qu'il y a lieu d'entériner la nomination des trois membres nommés par la ville de Salaberry-de-Valleyfield, représentant le milieu urbain;

Il est proposé par M. Denis Lapointe  
Appuyé par M. Daniel Charlebois  
Et unanimement résolu

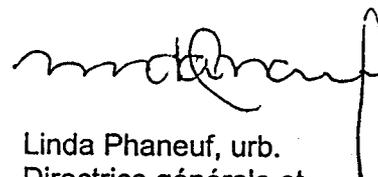
Que Messieurs Yves Daoust, maire de Saint-Louis-de-Gonzague, Jean-Pierre McKenzie, maire de Saint-Urbain-Premier et François Candau, maire de Sainte-Martine, soient nommés membres du milieu rural au sein du Comité de la Sécurité publique.

Que M. Maurice Vaudrin, maire de Saint-Stanislas-de-Kostka, soit nommé membre-substitut.

D'entériner les membres nommés par la ville de Salaberry-de-Valleyfield, représentant le milieu urbain, pour former le nouveau Comité de la Sécurité publique.

**ADOPTÉ**

Copie Certifiée Conforme  
À Beauharnois, Québec  
Le 3 décembre 2003



Linda Phaneuf, urb.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Trois cent trente-neuvième assemblée du conseil de la Municipalité régionale de comté de Montcalm tenue à la salle du conseil, au 1540, rue Albert à Sainte-Julienne, le mardi 13 janvier 2004 à 9 h 17, et à laquelle étaient présents son Honneur le Préfet, Monsieur André Auger, et les conseillers de comté suivants :

- M. Maurice Richard
- M. Robert Perreault
- M. Jacques Ouellette
- M. Adélaré Éthier
- M. Marcel Lescarbeault
- M<sup>me</sup> Danielle H. Allard
- M. Pierre Beaulieu
- M. Serge Rivest
- M. Marcel Jetté
- M. Jean-Charles Mercier

M. Gaétan Hudon, secrétaire-trésorier, était présent à cette session.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 034171

*Qualité des services policiers de la S.Q.*

- CONSIDÉRANT QUE la couverture policière assurée par la Sûreté du Québec est déficiente et qu'un climat d'insécurité se développe auprès de la population de la MRC de Montcalm;
- CONSIDÉRANT QUE nous observons une augmentation majeure des infractions à la propriété, au code de sécurité routière et autres crimes sur le territoire de la MRC de Montcalm;
- CONSIDÉRANT QUE l'organisation des patrouilles policières ne permet pas de rassurer la population et d'endiguer le taux de criminalité;
- CONSIDÉRANT QUE la population s'estime très mal desservie en services policiers eu égard aux coûts de ce service;
- CONSIDÉRANT QUE le sentiment d'insécurité crée une augmentation majeure des plaintes aux élus municipaux en regard du service policier pour notre territoire;
- CONSIDÉRANT QU' il est anormal qu'avec les coûts du service, les citoyens de la MRC de Montcalm se sentent mal protégés et refusent de porter plainte en se disant que ça ne sert à rien;
- CONSIDÉRANT QUE les promesses de service de qualité données par la S.Q. lors de la signature de la première entente, n'ont pas été respectées;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil est convaincu qu'une réorganisation du travail des policiers pourrait résoudre une partie de la tension actuelle;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Ouellette, appuyé par M<sup>me</sup> Danielle H. Allard, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Montcalm :

DEMANDE

*Satisfaction*

au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Chagnon, d'enquêter sur la couverture policière dans la MRC de Montcalm et de prendre les moyens nécessaires pour corriger la situation inacceptable du service policier inefficace sur le territoire de la MRC de Montcalm, qui crée un sentiment d'insécurité majeure auprès de la population;



ET A CHEMINE copie de la présente résolution, à M. Jonathan Valois, député de Joliette, à M. François Legault, député de Rousseau, à M. Jacques Beaupré, commandant de notre secteur et M. Yves Tancrede, directeur du poste de la MRC de Montcalm.

Copie conforme extraite du Livre des délibérations, faite à Sainte-Julienne, ce vingtième jour du mois de janvier de l'an deux mille quatre.



GAÉTAN HUDON  
Secrétaire-trésorier

Le procès-verbal n'a pas été adopté.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BONAVENTURE**

**EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL** d'une réunion régulière du conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 10 avril 2002 à 19 heures 30 minutes au centre municipal de St-Siméon sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Guy Poirier et à laquelle étaient présents:

Kenneth Duguay	Maire	Shigawake
Réginald Joseph	Maire	St-Godefroi
Hazen Whittom	Maire	Canton de Hope
Régent Bastien	Maire	Paspébiac
Cyrus Journeau	Maire	New Carlisle
Damien Arsenault	Maire	St-Elzéar
Serge Arsenault	Maire	Bonaventure
Yvon Poirier	Pro-Maire	St-Siméon
Doris Boissonnault	Maire	Caplan
Gérard Porlier	Maire	St-Alphonse
Jean-Marie Jobin	Maire	New Richmond
Charles MacNaughton	Pro-Maire	Casapédia-St-Jules

Absent: Léon Dubé, maire de Hopetown

Personnes ressources:

Anne-Marie Flowers, secrétaire-trésorière  
Sylvie Chouinard, secrétaire  
Christian Grenier, technicien forestier

**RÉSOLUTION 2002-04-45**

**Position de la MRC de Bonaventure  
Dossier sécurité publique**

**ATTENDU QUE** l'entente actuelle entre la MRC de Bonaventure et le ministère de la Sécurité publique expirera en avril 2003;

**ATTENDU QUE** la proposition de la Sûreté du Québec, déposée le 12 mars 2002 laisse plusieurs questions en suspens en terme d'amélioration de service, exemples: police de proximité, services d'enquête, services spécialisés, etc..;

**ATTENDU QUE** les améliorations proposées dans l'offre de la Sûreté du Québec du 12 mars 2002 ne suffisent pas à justifier un chambardement de l'organisation actuelle;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de pousser plus loin l'étude et la négociation du renouvellement de l'entente pouvant déboucher sur une réorganisation des services de la Sûreté du Québec dans le territoire de la MRC de Bonaventure;

**POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ** par le maire Hazen Whittom et unanimement résolu:

**QUE** le statu quo soit privilégié pour le moment;

QUE la MRC de Bonaventure offre au ministère de la Sécurité publique d'entreprendre des négociations formelles visant une entente acceptable quant à l'organisation des services dans notre MRC;

QU'à cet effet un comité d'orientation des négociations soit formé au sein de notre MRC;

QU'un comité de négociations formé du préfet et de deux (2) maires soit mis en place pour procéder à l'opération;

QUE le préfet soit le porte-parole de la MRC pour cette négociation;

QUE la MRC de Bonaventure avise la MRC d'Avignon de sa démarche.

(Signé)

Anne-Marie Flowers  
Secrétaire-trésorière

(Signé)

Jean-Guy Poirier  
Préfet

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
CE 17 AVRIL 2002**

*Anne Marie Flowers*

**ANNE-MARIE FLOWERS  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

À la session du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté d'Avignon, tenue à Nouvelle le 9 avril 2002 à 19 h à laquelle étaient présents:

**M. Bertrand Berger, préfet et maire d'Escuminac**

**et les maires suivants:**

M. Isidore Charest, préfet suppléant et maire de Saint-André-de-Restigouche  
M. Jean-Paul Audy, maire de Pointe-à-la-Croix  
M. Marc-André Dufour, maire de Saint-Alexis-de-Matapédia  
M. Hermel Gallant, maire de Saint-François d'Assise  
M. Roger Gallant, représentant d'Escuminac  
M<sup>me</sup> Georgette G. Horn, maire de L'Ascension-de-Patapédia  
M. Luc Leblanc, maire de Nouvelle  
M<sup>me</sup> Michelle L. Mill, maire de Maria  
M. Wayne Nicol, maire de Ristigouche Sud-Est  
M. Raymond Soucy, maire de Matapédia  
M. Marc Tétreault, maire de Carleton - Saint-Omer

**Aussi présent :**

M. Gaétan Bernatchez, directeur général et secrétaire-trésorier et aménagiste

---

**Résolution numéro CM-2002-04-065 concernant le renouvellement de l'entente relative à la fourniture de services de police par la S.O.**

CONSIDÉRANT l'entente actuelle entre la MRC et le ministère de la Sécurité publique expirera en avril 2003;

CONSIDÉRANT la proposition de la Sûreté du Québec déposée le 13 mars 2002 laisse plusieurs questions en suspens en terme d'amélioration de services, exemples: police de proximité, services d'enquête, services spécialisés, etc.;

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

(sous réserve de son approbation)

Par le directeur général et secrétaire-  
trésorier et aménagiste,



Gaétan Bernatchez, B.Sc., B.A.A.

Le 19<sup>e</sup> Jour du mois de avril 2002

- 2 -

CONSIDÉRANT les améliorations proposées dans l'offre de la Sûreté du Québec du 13 mars 2002 ne suffisent pas à justifier un chambardement de l'organisation actuelle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pousser plus loin l'étude et la négociation du renouvellement de l'entente pouvant déboucher sur une réorganisation des services de la Sûreté du Québec dans le territoire de la MRC d'Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par: M. Marc Tétreault  
APPUYÉ par: M. Luc Leblanc  
et résolu

CM-2002-04-065

QUE:

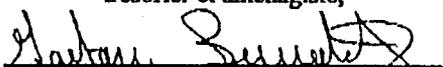
- 1) le statu quo soit privilégié pour le moment;
- 2) la MRC offre au ministère de la Sécurité publique d'entreprendre des négociations formelles visant une entente acceptable quant à l'organisation des services dans notre MRC;
- 3) à cet effet un comité d'orientation des négociations soit formé au sein de notre MRC;
- 4) un comité de négociations formé du préfet et de deux (2) maires soit mis en place pour procéder à l'opération;
- 5) le préfet soit le porte-parole de la MRC pour cette négociation;
- 6) la MRC d'Avignon avise la MRC de Bonaventure de sa démarche.

*ORIGINAL: S.Q. Pabos, Capitaine Claude Blais*

*C.C.: MRC Bonaventure*

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
(sous réserve de son approbation)

Par le directeur général et secrétaire-  
trésorier et aménagiste,

  
Gaétan Bernatchez, B.Sc., B.A.A.

Le 19<sup>e</sup> Jour du mois de avril 2002



## Municipalité Régionale de Comté du Val-Saint-François

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance du comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, Montée du Parc, Richmond (Québec) MERCREDI, le 15 octobre 2003, à 19h00 sous la présidence de Monsieur Marc-André Martel, préfet et maire de la ville de Richmond.

### Résolution : CA-03-10-09

#### Entente avec la Sûreté du Québec

**ATTENDU QUE** les négociations avec la Sûreté du Québec concernant l'entente de service ont débuté le 14 octobre 2003;

**ATTENDU QUE** les documents de l'entente cadre ainsi que la proposition du Plan d'organisation des ressources policières de la MRC ont été minutieusement étudiés ;

**ATTENDU QU'** en signant l'entente cadre de 10 ans, la MRC et ses municipalités s'engagent à payer des honoraires de plus de 25 millions de dollars sur 10 ans pour les services de la Sûreté du Québec;

**ATTENDU QUE** les officiers de la Sûreté du Québec laissent entendre que l'étude de nos documents prendra un certain délai, soit environ 6 mois;

**ATTENDU QUE** dans l'intervalle, les municipalités de notre MRC n'ont d'autres choix que de payer pour les services actuellement offerts et qui ne répondent pas aux besoins de la population;

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François privilégie un concept novateur de desserte policière en terme d'heures de patrouille et non en terme d'effectifs;

**ATTENDU QUE** ce concept assure aux municipalités que les congés de maladie court et long terme, les jours fériés, les vacances, la formation et les assignations à la cour n'auront pas d'impact sur les heures de patrouilles négociées;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec devrait souscrire à ce nouveau concept qui rencontre les besoins des municipalités;

**ATTENDU QUE** dans l'intervalle, la MRC demande à ce que les constats d'infraction émis sur les rues municipales et les routes numérotées du territoire de la MRC du Val-Saint-François soient immédiatement acheminés à la Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François;

Bonsecours

Cleveland

Kingsbury

Lawrenceville

Maricourt

Melbourne Canton

Racine

Richmond

Sainte-Anna-de-la-Rochelle

Saint-Claude

Saint-Denis-de-Atropien

Saint-François-Xavier-de-Brompton

Stoke

Uxarton

Valcour Canton

Valcour Ville

Val-Joli

Windsor



Il est proposé par monsieur Louis Saint-Laurent, appuyé par monsieur Patrice Desmarais, et résolu

**QUE** la Sûreté du Québec bénéficie d'un délai de 30 jours, à compter du 30 octobre 2003, pour étudier les demandes de la MRC du Val-Saint-François;

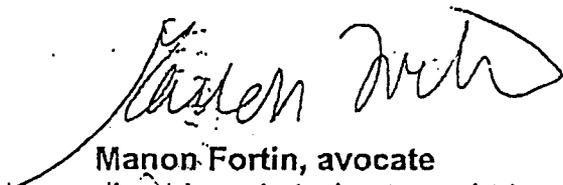
**QUE** la Sûreté du Québec souscrive au principe de desserte policière négocié en terme d'heures de patrouille garanties et non en terme d'effectifs;

**QUE** les constats d'infractions soient immédiatement acheminés à la Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François;

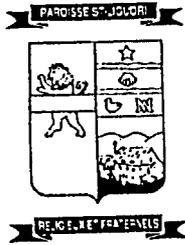
**QUE** copie de cette résolution soit acheminée au Commandant Donald Gingras, au Ministre de la Sécurité publique du Québec, monsieur Jacques Chagnon ainsi qu'à toutes les Municipalités régionales de comté desservies par le district 5 de la Sûreté du Québec.

Proposition adoptée.

**COPIE D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**, à Richmond, Québec, ce trentième jour du mois d'octobre deux mille trois (2003).



**Manon Fortin, avocate**  
directrice générale et secrétaire-trésorière



Province de Québec  
M.R.C. Montcalm

Extrait du Procès Verbal de la  
Corporation Municipale de la Paroisse  
de Saint-Liguori

Assemblée régulière du conseil de la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Liguori tenue au 750 rue Principale à 20:00 heures, lundi le 9 février 2004 et à laquelle étaient présents son honneur Monsieur le maire Serge Rivest ainsi que les conseillers suivants:

M. Yves Lépine  
Mme Chantal Gaudet  
M. Sylvain Loyer

M. Daniel Rondeau  
M. Claude Émile Provost  
M. Mario Richer

RÉSOLUTION 2004-028

Services policiers / Résolution

- Considérant que la couverture policière assurée par la Sûreté du Québec est déficiente et qu'un climat d'insécurité se développe auprès de la population de la MRC de Montcalm;
- Considérant que nous observons une augmentation majeure des infractions à la propriété, au code de sécurité routière et autres crimes sur le territoire de la MRC;
- Considérant que l'organisation des patrouilles policières ne permettent pas de rassurer la population et d'endiguer le taux de criminalité;
- Considérant que la population s'estime très mal desservie en services policiers eu égard aux coûts de ce service;
- Considérant que le sentiment d'insécurité crée une augmentation majeure des plaintes aux élus municipaux en regard du service policier pour notre territoire;
- Considérant qu'il est anormal qu'avec les coûts du service, les citoyens de la MRC se sentent mal protégé et refusent de porter plainte en se disant que ça sert à rien;
- Considérant que les promesses de service de qualité données par la S.Q. lors de la signature de la première entente, n'ont pas été respectées;
- Considérant que le conseil est convaincu qu'une réorganisation du travail des policiers pourrait résoudre une partie de la tension actuelle;
- En conséquence il est proposé par M Sylvain Loyer, appuyé par M Daniel Rondeau et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de St-Liguori:
- DEMANDE au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Chagnon, d'enquêter sur la couverture policière dans la MRC de Montcalm et de prendre les moyens nécessaires pour corriger la situation inacceptable du service policier inefficace sur le territoire de la MRC de Montcalm, qui crée un sentiment d'insécurité majeure auprès de la population.
- ET ACHEMINE copie de la présente résolution, à M. Jonathan Valois, Député de Joliette et à M. François Legault, député de Rousseau.

Adoptée

Saint-Liguori, le 12 février 2004  
Copie certifiée conforme

Edith Gagné  
Directrice-générale

Canada  
Province du Québec  
MRC du Domaine-du-Roy

EXTRAIT DU COMPTE RENDU de la réunion des membres du comité de sécurité publique de la MRC du Domaine-du-Roy, tenue au restaurant Mike's de Saint-Félicien, le 15 mars 2004 à 8 h 00.

Sont présents :

M. Bernard Généreux	Président du comité
M. Bruno Laroche	Représentant de Chambord
M. Claude Potvin	Représentant de Saint-Félicien
M. Gilles Toulouse	Représentant de Sainte-Hedwidge
M. Gilles Veilleux	Représentant de Roberval

Assistent également à la rencontre :

M. Laval Munger	Sûreté du Québec
M. Pierre Guay	Sûreté du Québec

Monsieur Mario Gagnon, secrétaire du comité de sécurité publique, assiste également à la rencontre.

RÉSOLUTION NO 2004-01-003

Sujet : Harmonisation des règlements municipaux

Attendu que, le 16 décembre 2003, le CSP de la MRC du Domaine-du-Roy a approuvé le contenu des règlements municipaux harmonisés à être adoptés par chacune des municipalités locales pour être appliqués par la Sûreté du Québec;

Attendu que par sa résolution n° 2004-021 adoptée le 14 janvier 2004, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a entériné la position du CSP à l'effet de transmettre les règlements aux municipalités locales pour fin d'adoption;

Attendu que préalablement à la transmission aux municipalités locales, les règlements ont été acheminés au service juridique de la Sûreté du Québec pour fin de vérification;

Attendu que le CSP n'a, à ce jour, reçu aucun commentaire du service juridique de la Sûreté du Québec en regard des règlements ci-dessus mentionnés;

Attendu que, par ailleurs, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a mandaté par sa résolution n° 2004-020, son comité de sécurité publique pour amorcer les négociations avec la Sûreté du Québec en vue du renouvellement de l'entente de services;

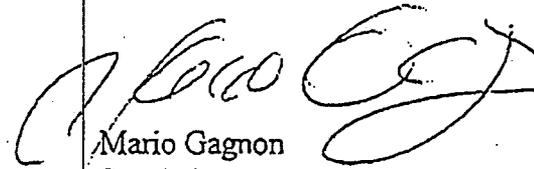
Attendu que le commandant du district du Saguenay—Lac-Saint-Jean a également manifesté sa volonté d'amorcer les discussions en vue du renouvellement de l'entente de service;

Attendu que les membres du CSP considèrent que les négociations peuvent difficilement s'amorcer sans que la Sûreté du Québec n'ait exprimé sa position à l'égard du contenu des règlements municipaux harmonisés;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Bruno Laroche et appuyé par Monsieur Claude Potvin de demander à la Sûreté du Québec d'exprimer sans tarder ses commentaires relativement aux règlements municipaux harmonisés à être appliqués par ses effectifs sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, afin d'être en mesure d'amorcer sans tarder les discussions en vue du renouvellement de l'entente de services.

Donné à Roberval ce seizième jour du mois de mars de l'an deux mille quatre.

Copie certifiée conforme



Mario Gagnon  
Secrétaire



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK TENUE LE MERCREDI 21 JANVIER 2004, À 19H30, À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ, SISE AU 294 RUE SAINT-JACQUES NORD, COATICOOK. SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL BELZIL, PRÉFET.

RÉSOLUTION - CM2004-01-04

### RECOMMANDATIONS

COMITÉ ADMINISTRATIF DU 21 JANVIER 2004

APPUI À LA MRC DES MASKOUTAINS - REFUS DE SIGNER LES ENTENTES DE SERVICES - TARIFICATION DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

**ATTENDU** que la MRC des Maskoutains sollicite l'appui de la MRC afin de demander au ministre de la Sécurité publique du Québec de modifier le *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté le 20 août 2003, la résolution numéro 03-08-198 relativement à la tarification des services de la Sûreté du Québec sur son territoire ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le 20 août 2003 une résolution similaire, soit la résolution CM2003-08-177, par laquelle elle appuyait la MRC de l'Érable qui demandait au ministre de la Sécurité publique de modifier le mode de facturation des services policiers de la Sûreté du Québec en vue notamment, de contrer la hausse spectaculaire de la richesse foncière des exploitations agricoles ;

**ATTENDU** que par cette résolution, le conseil de la MRC de Coaticook demandait également à la Fédération québécoise des municipalités permettre que soit discutée lors de l'assemblée générale du congrès de la Fédération, en octobre dernier, la proposition de la MRC de l'Érable et de d'autres MRC ;

**ATTENDU** que plusieurs MRC ont appuyé l'une ou l'autre des résolutions ;

**ATTENDU** que la résolution 03-08-198 de la MRC des Maskoutains fut présentée et adoptée dans son intégralité lors du congrès de la Fédération le 3 octobre 2003 ;

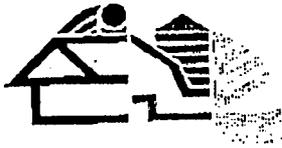
**ATTENDU** que, selon les informations obtenues, un projet d'entente finale entre le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et les MRC relativement à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec est sur le point d'être transmis pour signature ;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*, entré en vigueur le 1er mai 2002, la richesse foncière uniformisée sert de base de calcul à la contribution financière qui doit être versée par les municipalités au Gouvernement pour les services de la Sûreté du Québec ;

**ATTENDU** que le projet d'entente prévoit, à son article 15, que la grille tarifaire pour les services de la Sûreté du Québec, des 10 prochaines années, soit basée sur ledit règlement ;

**ATTENDU** que les services rendus varient d'une région à l'autre et que le budget de la Sûreté du Québec pour ces services n'est pas relié à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée des municipalités ;

**ATTENDU** que, dans le cadre de la renégociation du pacte fiscal, il est important que les unions municipales et les autorités gouvernementales mènent une réflexion visant à assurer l'équité des coûts en regard des services dispensés par la Sûreté du Québec ;



**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK**

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au compte rendu du 21 janvier 2004 ;

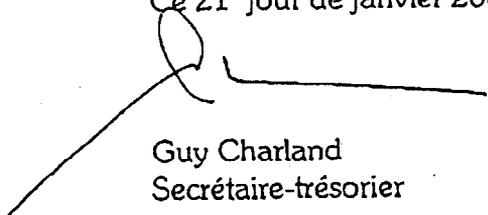
**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Linda Ouellet  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Roland Lavigne

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la démarche de la MRC des Maskoutains à l'égard de l'objet décrit à la présente, demandant au ministre de la Sécurité publique du Québec de modifier le *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* ;
- ▶ de refuser de signer l'entente finale entre le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et les MRC relativement à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC tant que le Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec ne sera pas modifié afin que:
  - la richesse foncière uniformisée d'une municipalité pour l'année 2001 soit l'année de référence pour le paiement des services de police ;
  - que la richesse foncière uniformisée de l'année de référence soit, par la suite, indexée annuellement, à l'indice des prix de la consommation, pour le Québec, jusqu'à un maximum de 2% annuellement ;
  - que cette modification réglementaire soit applicable aux ententes entre la Sûreté du Québec et les municipalités et ce, pour les prochaines années ;
- ▶ de transmettre copie conforme de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique, à la Sûreté du Québec, à la Table des MRC de l'Estrie, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec pour appui ainsi qu'à la requérante.

**ADOPTION**

Copie certifiée conforme  
Sous réserve des approbations  
Ce 21<sup>e</sup> jour de janvier 2004



Guy Charland  
Secrétaire-trésorier



## Ville de **PINCOURT**

### EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PINCOURT

Séance régulière du 11 novembre 2003

Présidée par M. le Maire Michel Kandyba

Résolution numéro 2003-11-399

SUJET: PRIORITÉ D'ACTION 2004 – SÛRETÉ DU QUÉBEC -  
TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant la demande du comité de sécurité publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à chacune des villes membres d'identifier des priorités d'action pour 2004;

Considérant les problématiques observables sur le territoire de la ville de Pincourt;

Considérant les observations, commentaires et demandes formulées auprès du poste Est de la Sûreté du Québec de Vaudreuil-Soulanges, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.  
Que la Ville de Pincourt recommande au comité de sécurité publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges les priorités d'action suivantes pour 2004 :

1. Implantation de patrouilles permanentes dédiées au contrôle routier en milieu urbain, au même niveau opérationnel dans chacune des villes desservies par son propre corps policier qu'avant l'adoption du décret gouvernemental transférant les opérations policières à la Sûreté du Québec.
2. Renforcement du nombre de patrouilleurs en milieu urbain lors des tempêtes hivernales afin de faire respecter les règlements de stationnement et ainsi faciliter la tâche des opérateurs de déneigement pour maintenir un haut niveau de sécurité sur les réseaux routiers municipaux.
3. Surveillance accrue en milieu urbain des parcs, édifices municipaux, institutionnels et commerciaux afin de contrôler plus efficacement l'émergence des "gangs de rues" sur notre territoire et l'ensemble de la criminalité leur étant relié, entre autre le commerce de drogue, le vol et le vandalisme.

.../2

Que copie de cette résolution soit transmise au comité de sécurité publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux villes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au député de Vaudreuil et ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux, à la direction territoriale de la Montérégie de la Sûreté du Québec et au ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon.

MICHEL KANDYBA  
MAIRE

NICOLE DROUIN  
GREFFIÈRE

CERTIFICAT

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

COPIE VIDIMÉE



NICOLE DROUIN, greffière

Date: 2003-11-17

PROVINCE DE QUÉBEC,  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ.

EXTRAIT DES MINUTES d'une séance du comité plénier du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine, tenue mercredi le 28 janvier 2004 à 19 heures, à laquelle assemblée sont présents les conseillers de comté suivants :

M. Bernard Baril	Maire d'Albanel
M. Georges Simard	Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Daniel Savard	Conseiller de Dolbeau-Mistassini
Mme Jeanne Savard	Maire de Girardville
M. Lucien Guillemette	Maire de Normandin
M. Daniel Tremblay	Maire de Notre-Dame-de-Lorette
M. Gilbert Goulet	Conseiller de Péribonka
Mme Nicole Fortin	Maire de St-Augustin
M. Jean-Guy Doré	Maire de St-Edmond-les-Plaines
M. Steve April	Maire de St-Eugène d'Argentenay
Mme Denise Lamontagne	Conseillère de Ste-Jeanne d'Arc
Mme Thérèse Lapointe	Maire de St-Stanislas
M. Denis Tremblay	Maire de St-Thomas Didyme

tous membres du comité plénier et formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Trottier, Préfet de la MRC et Maire de la municipalité de Péribonka.

Assistent également à cette assemblée, Messieurs Christian Bouchard, secrétaire-trésorier et Jacques Potvin, coordonnateur à l'aménagement et au développement.

---

**Protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et la MRC : gestion des effectifs**

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine signera au cours des prochaines semaines un protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec et ce, pour une période de 10 ans ;

ATTENDU QUE l'un des principaux enjeux est le plan d'organisation des ressources policières ;

ATTENDU QUE selon une recommandation du comité de la sécurité publique de la MRC, il serait plus que souhaitable que les deux (2) effectifs actuellement en congé de maladie à long terme soient exclus du plan d'effectif ;

ATTENDU QUE quatre (4) autres effectifs sont actuellement en congé de maladie à court ou moyen terme ;

ATTENDU la difficulté de gérer des effectifs lorsque plus de 15% des ressources ne sont pas disponibles ;

IL EST RECOMMANDÉ :

**Protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la  
Sécurité publique, la Sûreté du Québec et la MRC : gestion  
des effectifs**

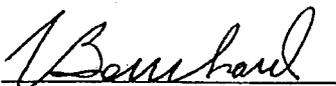
QUE le Conseil de la MRC entérine la recommandation du comité de sécurité publique et signifie à la direction de la Sûreté du Québec que la signature du protocole d'entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec sera conditionnelle à l'obtention d'une reconnaissance du retrait des deux (2) effectifs absents du travail depuis maintenant plus d'un an.

ADOPTÉE EN DATE DU 28 JANVIER 2004.

(SIGNÉ) DENIS TROTTIER, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

COPIE AUTHENTIQUE À  
DOLBEAU-MISTASSINI  
CE 23 FÉVRIER 2004



CHRISTIAN BOUCHARD  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI, TENUE LE 21 MAI 2003 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARCEL MASSÉ.**

Sont présents les membres suivants :

M.	Maurice Godbout	Maire	St-Dominique du Rosaire
M.	Jean-Yves Gingras	Maire	Preissac
M.	Clément Turgeon	Maire	Ste-Gertrude-Manneville

Ainsi que :

M.	Raymond Doré	Directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi.
M.	Michel Roy	Directeur général et secrétaire-trésorier, MRC d'Abitibi.

025-05-2003

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI :**

**ATTENDU** que le 25 septembre 1997, la MRC d'Abitibi signait une entente avec le ministre de la Sécurité Publique relativement à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC d'Abitibi :

**ATTENDU** que la durée de cette entente était de cinq ans à compter de sa signature par les parties;

**ATTENDU** que cette entente est donc échue depuis le 25 septembre 2002;

**ATTENDU** qu'en mai 2001, par sa résolution numéro 065-05-2001 la MRC d'Abitibi, au nom de ses municipalités, s'est prévalu de l'article 14.1 pour informer le ministre de la Sécurité Publique qu'elle ne souhaitait pas le renouvellement automatique de l'entente mais qu'elle voulait négocier certaines modifications à cette dernière;

**ATTENDU** qu'en janvier 2002, par sa résolution numéro 003-01-2002 le Comité de Sécurité Publique de la MRC d'Abitibi informait la Direction Régionale de la Sûreté du Québec, qu'après analyse de la proposition de desserte policière sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Abitibi, il estimait que les éléments suivants devaient être pris en considération :

- **Ajout d'un agent auxiliaire et d'un permanent portant l'effectif total à 41 afin de pallier :**
  - Aux remplacements de vacances;
  - Aux congés maladie;
  - Aux déplacements occasionnés par l'étendue du territoire de la MRC d'Abitibi représentant 7 947,66 km<sup>2</sup>.

Cet ajout permettrait également d'assurer en tout temps (12 mois/année) :

- La poursuite du Projet Polyvalente et la prévention dans les écoles de niveaux primaires (drogue, taxage, VTT), qui est une des priorités du Comité de Sécurité Publique depuis son entrée en fonction;
- Une présence plus accrue sur les plans d'eau, dans les sentiers de motoneige et de véhicule tout terrain.
- **Le maintien du sous-poste dans la municipalité de Barraute.**
- **Le retour des argents perçus en billets d'infraction au Code de la Sécurité Routière et émis dans les zones de 50km et 70km (périmètres urbains) aux municipalités.**
- **Le scénario 4 « Répartition des activités en cinq (5) secteurs de patrouille » est celui retenu.**

**ATTENDU** que par sa résolution numéro 044-04-2003 la MRC d'Abitibi mettait à nouveau en évidence les problèmes engendrés du fait que l'entente actuelle relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC d'Abitibi ne prévoit pas le remplacement des effectifs policiers et civils lorsque ceux-ci se retrouvent en congé de maladie, en retrait préventif, ou tout autre congé prolongé;

**ATTENDU** que malgré les pressions de plusieurs MRC, le modèle de renouvellement d'entente qui leur est présentement soumis est non négociable voire même unilatéral;

/2... (025-05-2003)

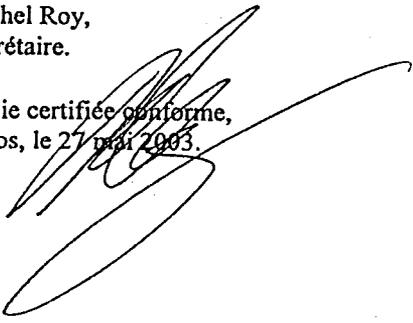
**ATTENDU** qu'après presque un an de l'échéance de la première entente rien ne laisse présager la signature d'une nouvelle entente puisqu'une vraie négociation n'est pas possible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Maurice Godbout, appuyé par Monsieur Jean-Yves Gingras et unanimement résolu de demander au ministre de la Sécurité Publique, au nom de toutes les municipalités de la MRC d'Abitibi, de remédier à cette situation et de faire le nécessaire pour qu'une vraie négociation s'entame entre la MRC d'Abitibi et la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

Michel Roy,  
Secrétaire.

Copie certifiée conforme,  
Amos, le 27 mai 2003.



Henri Cloutier, préfet

## MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Copie de résolution du procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, tenue le mercredi 5 mars 2003, à 20 heures, au lieu habituel.

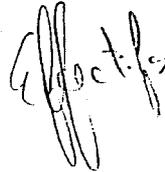
Sont présents:

M. Henri Cloutier, préfet, maire de Beaupré  
M. Jean-Pierre Caron, représentant de Château-Richer  
Mme Huguette Chevalier, mairesse de Sainte-Anne-de-Beaupré  
M. Gaétan Gariépy, représentant de L'Ange-Gardien  
Mme Anne-Marie Guilbault, mairesse de Saint-Tite-des-Caps  
M. Jean-Guy Lefrançois, représentant de Boischatel  
M. Jacques Roberge, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente  
M. Germain Tremblay, maire de Saint-Ferréol-les-Neiges

Est absent pour cause de mortalité :

M. Gaston Gagnon, maire de Saint-Joachim

Les membres présents forment le quorum.



Résolution # 2003-03-45 - Entente S.O. // Respect de la répartition des effectifs // policiers et civils au poste de la MRC

Attendu que l'entente actuelle relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la M.R.C. ne prévoit pas le remplacement des effectifs policiers et civils lorsque ceux-ci se retrouvent en "congé de maladie" ou "en retrait préventif";

Attendu que les absences non remplacées amènent une diminution importante de la qualité du service sur le territoire;

Attendu que le projet d'entente transmis par la Fédération Québécoise des municipalités, en décembre 2002, ne contient aucune disposition pouvant remédier à cette situation;

En conséquence;

Il est proposé par Anne-Marie Guilbault et unanimement résolu que la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré:

1° Demande à la Fédération Québécoise des municipalités de modifier le projet d'entente qu'elle a transmis aux M.R.C. du Québec afin d'y insérer une disposition ayant pour effet de garantir aux M.R.C. le maintien de la répartition des effectifs policiers et civiles lors de congé de maladie, de retrait préventif, de vacances ou de tout autre absence prolongée.

2° Demande à toutes les M.R.C. du Québec d'appuyer la présente résolution d'en transmettre copie à la Fédération Québécoise des municipalités.

Copie certifiée conforme à l'original conservé aux archives de la MRC de La Côte-de-Beaupré.



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le mardi 2 septembre 2003, à 18 h 30

**RÉSOLUTION 03-390 - Sûreté du Québec - Tarification**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sécurité publique de la MRC des Maskoutains, en date du 13 août 2003;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2002, la richesse foncière uniformisée sert de base du calcul à la contribution financière qui doit être versée par les municipalités au Gouvernement pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la facture globale des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec est passée de 65 à 129 millions au cours des 10 dernières années;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la renégociation du pacte fiscal, il est important que les unions municipales et les autorités gouvernementales mènent une réflexion visant à assurer l'équité des coûts en regard des services dispensés par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT la lettre d'appui du directeur général de la Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe, en date du 19 août 2003;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilien Pelletier  
Appuyé par Léon Plante

Et résolu ce qui suit :

DE DEMANDER au ministre de la Sécurité publique du Québec de modifier le règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec afin d'établir, au fait du calcul de la contribution financière :

- que la richesse foncière uniformisée d'une municipalité pour l'année 2001 soit l'année de référence pour le paiement de ladite contribution;
- que la richesse foncière uniformisée de l'année de référence soit, par la suite, indexée annuellement, à l'indice des prix de la consommation, pour le Québec, jusqu'à un maximum de 2% annuellement;

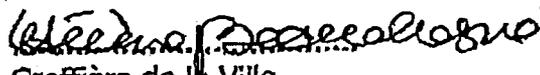


que cette modification réglementaire soit applicable aux ententes entre la Sûreté du Québec et les municipalités de ce, pour les dix prochaines années.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministre de la Sécurité publique du Québec, à la Table de concertation des préfets de la Montérégie inc., à l'Union des producteurs agricoles, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à la Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe et au député provincial.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie certifiée conforme;  
le ..... 03-09-04.....

  
Greffière de la Ville

PROVINCE DE QUEBEC,  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE.

EXTRAIT DES MINUTES d'une séance du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine, tenue mercredi le 10 septembre 2003 à 19 heures 30, à laquelle séance sont présents les conseillers de comté suivants :

M. Bernard Baril	Maire d'Albanel
M. Georges Simard	Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Daniel Savard	Conseiller de Dolbeau-Mistassini
Mme Pauline Bolduc	Conseillère de Girardville
M. Mario Fortin	Conseiller de Normandin
M. Daniel Tremblay	Maire de N.-D.-de-Lorette
M. Denis Trottier	Maire de Péribonka
Mme Nicole Fortin	Maire de St-Augustin
M. Jean-Guy Doré	Maire de St-Edmond-les-Plaines
M. Steeve April	Maire de St-Eugène d'Argentenay
M. Réal Veilleux	Conseiller de Ste-Jeanne d'Arc
M. Marc Laprise	Maire de St-Stanislas
Mme Réjeanne Lapointe	Conseillère de St-Thomas Didyme

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Réjean Boivin, Préfet de la MRC et Maire de la ville de Normandin.

Assistent également à cette assemblée, Messieurs Christian Bouchard, secrétaire-trésorier et Jacques Potvin, coordonnateur à l'aménagement et au développement.

Nouvelles ressources nécessaires au fonctionnement du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Maria-Chapdelaine

242-09-03

ATTENDU QUE le comité de la sécurité publique (CSP) de la MRC de Maria-Chapdelaine a été constitué conformément aux dispositions de l'article 78 de la Loi de police;

ATTENDU QUE la dite loi précise les mandats du CSP, entre autre et notamment: "...plus particulièrement, le comité approuve le plan d'organisation des ressources policières...";

ATTENDU QUE le CSP œuvre actuellement à l'élaboration du plan d'organisation des ressources policières dans le cadre de la signature prochaine d'une nouvelle entente à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec visant la desserte du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine en matière de sécurité publique;

*E. Boivin*

ATTENDU QU'après analyse des effectifs actuels et des besoins exprimés par les membres du comité, il serait plus que souhaitable que le poste de la MRC de Maria-Chapdelaine dispose d'une ressource que l'on convient d'appeler un " agent de liaison " compte tenu du volume de dossiers à traiter au poste de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QU'actuellement, ces travaux sont réalisés par d'autres ressources, ce qui ne permet pas d'optimiser l'ensemble des opérations;

ATTENDU QUE, de plus, l'un des enquêteurs au poste de la Sûreté du Québec de Maria-Chapdelaine est un délégué syndical au plan régional et qu'une majeure partie de son temps est affecté aux affaires du Syndicat des policiers et non pas aux affaires policières, ce qui se traduit par une diminution des services de police, particulièrement au service d'enquête;

ATTENDU le nombre d'habitants et l'immensité du territoire à desservir par le poste de la MRC de Maria-Chapdelaine, de même que les diverses tâches qui incombent aux policiers patrouilleurs et enquêteurs;

ATTENDU QUE le CSP doit, dans son mandat, élaborer des critères d'évaluation de la performance de la Sûreté du Québec dans le cadre de la future entente;

ATTENDU QUE les membres du CSP sont d'avis, s'ils considèrent l'ensemble des activités du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Maria-Chapdelaine, que deux (2) nouvelles ressources soient affectées au dit poste;

ATTENDU QUE le ministre de Sécurité publique doit consentir l'affectation de deux (2) nouvelles ressources avant la signature du prochain protocole d'entente d'une durée de dix (10) ans;

ATTENDU la recommandation du Comité de sécurité publique (CSP) par l'adoption de la résolution no. SQ-12-09-03 dans le cadre d'une réunion tenue le 3 septembre 2003;

POUR CES MOTIFS :  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Daniel Tremblay,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine interpelle la direction de la Sûreté du Québec afin que deux (2) nouvelles ressources soient affectées au poste de la MRC de Maria-Chapdelaine pour les tâches et pour les motifs mentionnés dans le préambule de la présente résolution; et,

QUE la présente résolution soit transmise :

- au Commandant du district de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, monsieur Michel Boudreault; et,
- au Lieutenant Lucien Harvey, chef de poste de la MRC de Maria-Chapdelaine; de même,
- qu'une copie certifiée conforme soit adressée au directeur général de la Sûreté du Québec, monsieur Normand Proulx.

ADOPTÉE EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2003.

(SIGNÉ) RÉJEAN BOIVIN, PRÉFET  
(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

COPIE AUTHENTIQUE À  
DOLBEAU-MISTASSINI CE  
OCTOBRE 2003

*Christian Bouchard*  
CHRISTIAN BOUCHARD  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue le mercredi 21 mai 2003 au 843 avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, à 20 heures.

Étaient présents MM. Jean-Noël Ouellet, préfet et maire de Saint-Séverin  
 H.-Marcel Veilleux, maire de Beauceville  
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric  
 Christian Jacques, maire de Tring-Jonction  
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne  
 André Spénard, maire de Ville Saint-Joseph-de Beauce  
 Laurent Veilleux, maire de Saint-Alfred  
 Jean-Paul Bernard, maire de Saint-Victor  
 Étienne Lessard, maire-suppléant de Saint-Joseph-des-Érables  
 MME Ghislaine Doyon, maire-suppléante de Saint-Jules

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Noël Ouellet, préfet et maire de Saint-Séverin.

Était aussi présent, monsieur Gilbert Caron, secrétaire-trésorier et coordonnateur à l'aménagement.

RÉSOLUTION NO : 3208-03

ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'entente actuelle liant la MRC Robert-Cliche à la Sûreté du Québec concernant la desserte en services policiers prend fin le 2 juillet 2003;

ATTENDU QUE LE Conseil de la MRC Robert-Cliche souhaite que cette entente soit amendée afin de bénéficier davantage des retombées économiques de l'application du Code de la Sécurité routière;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche souhaite également une meilleure transparence relativement aux données budgétaires du fonctionnement de la Sûreté du Québec sur son territoire;

Sur la proposition de monsieur Christian Jacques, appuyé par monsieur André Spénard, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande au Ministre de la Sécurité publique et à la Sûreté du Québec que l'entente actuelle liant la MRC à la Sûreté du Québec pour la fourniture en services policiers soit amendée de la façon suivante :

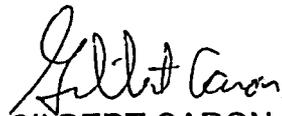
*Rev. amendes*

➤ le montant des amendes des routes numérotées (provinciales), surtout lorsqu'un toponyme municipal leur a été reconnu, retourne aux municipalités concernées ;

*D  
Recess fin*

➤ le bilan financier et le budget du poste de la Sûreté du Québec de la MRC Robert-Cliche fasse partie intégrante de ladite entente.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
CE 27<sup>ÈME</sup> JOUR DE MAI 2003 PAR



GILBERT CARON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER  
COORDONNATEUR À L'AMÉNAGEMENT

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
DE LA MRC DES BASQUES DU 15 AOÛT 2003**

À la séance du conseil d'administration du conseil de la MRC des Basques tenue le 15 août 2003 au 400, rue Jean Rioux, Trois-Pistoles, en présence de :

M<sup>me</sup> Alette April  
M. Rodrigue Soulard  
M. André Leblond  
M. François Gosselin

mairesse de St-Clément  
maire de St-Jean-de-Dieu  
préfet de la MRC des Basques  
secrétaire-trésorier

**LA RÉOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE**

**Mode de facturation des services de la Sûreté du Québec**

Attendu que la Table des Préfets de la région du Centre-du Québec avait adopté en août 2001, une nouvelle proposition pour changer le mode de facturation des services policiers de la Sûreté du Québec en vue notamment, de contrer la hausse spectaculaire de la richesse foncière des exploitations agricoles;

Attendu que malgré l'appui de plusieurs MRC au Québec, aucune réponse significative ni aucune analyse de notre proposition ne nous est parvenue de la part du ministère de la Sécurité publique;

Attendu que la problématique de la hausse de la valeur des terres agricoles et incidemment, de la hausse démesurée de la facture des services policiers est encore un élément qui pénalise fortement les municipalités rurales au Québec;

Attendu le changement de gouvernement qui est survenu depuis la formulation de notre proposition;

En conséquence,

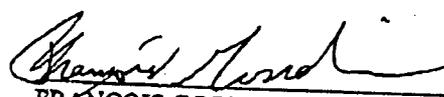
Il est proposé par M. Rodrigue Soulard

Et résolu à l'unanimité que le C.A. de la MRC des Basques relance les représentations auprès du ministère de la Sécurité publique pour la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec sur la base de la proposition suivante :

- 1) Établissement d'une année de référence au paiement de la facture par le milieu municipal, tel l'exercice financier 2003;
- 2) Reconnaissance de cette année de référence et du paiement en découlant réparti en fonction de la richesse foncière uniformisée de cette année de référence;
- 3) Entente établie sur plusieurs années, telle la période de l'entente de couverture policière avec la MRC (10 ans);
- 4) Pour chacune des municipalités, facturation d'une année en fonction du montant payé l'année précédente majorée de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 2 %;
- 5) Ou compenser par le transfert de gestion aux MRC, des billets d'infraction commises sur toutes les routes du ministère des Transports du Québec;

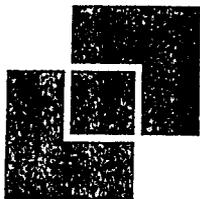
Que cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon.

ADOPTÉE

  
FRANÇOIS GOSSELIN, SEC.-TRÈS

COPIE CONFORME

Trois-Pistoles,  
Le 19 août 2003



# VILLE DE ROUYN-NORANDA

À une séance régulière des membres du conseil tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 22 septembre 2003 à 20 h, conformément à la Loi sur les cités et villes, à laquelle sont présents :

Monsieur Léo Boisvert,	conseiller Noranda-Nord/Lac-Dufault
Monsieur Charles Gabrysz,	conseiller Rouyn-Noranda Ouest
Monsieur Jean-Guy St-Laurent,	conseiller Dallaire
Monsieur Mario Provencher,	conseiller Centre-ville
Monsieur Denis Geoffroy,	conseiller Vieux-Noranda
Monsieur Roger Caouette,	conseiller de l'Université
Monsieur Robert St-Amour,	conseiller Granada
Monsieur Denis Vachon,	conseiller des Pionniers
Monsieur Marc Jalbert,	conseiller Évain
Madame Danielle Simard,	conseillère Arntfield/Montbeillard/Rollet
Monsieur Michel Cliche,	conseiller Bellecombe/Beaudry/Cloutier
Madame Christine Morasse,	conseillère D'Alembert/Cléricy/Mont-Brun/Destor
Madame Ginette P. Godbout,	conseillère Mc Watters
Monsieur Yvon Hurtubise,	conseiller Cadillac et T.N.O.

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de M. Jean-Claude Beauchemin, maire.

Sont également présents, M. Denis Charron, directeur général, M. Daniel Samson, greffier, M. Claude Côté, trésorier, Mme Carmen Jacob, greffière adjointe, M. Noël Lanouette, directeur par intérim des Travaux publics et services techniques, M. Pierre Monfette, directeur du Service de l'aménagement du territoire et M. Guy Parent, directeur des Services communautaires et services de proximité.

## RÉSOLUTION N° 2003-785

Rés. N° 2003-785 : Il est dûment proposé  
et résolu  
que soit approuvé le Plan d'organisation des ressources policières de la Ville de Rouyn-Noranda (tel que modifié par la résolution N° 2003-784).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Certifié copie conforme, ce 26 septembre 2003

Le greffier,

Daniel Samson

ROUYN-NORANDA, CITÉ ÉTUDIANTE



### Municipalité Régionale de Comté du Val-Saint-François

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance du comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, Montée du Parc, Richmond (Québec) MERCREDI, le 15 octobre 2003, à 19h00 sous la présidence de Monsieur Marc-André Martel, préfet et maire de la ville de Richmond.

Roussillon

Cleveland

Kingsbury

Laurenceville

Maricourt

Melbourne Canton

Racine

Richmond

Sainte-Anne-de-la-Rochelle

Saint-Claude

Saint-Denis-de-Drummond

Saint-François-Xavier-de-Brompton

Stoke

Uxartou

Valouars Canton

Valcourt Ville

Val-Joli

Windsor

#### Résolution : CA-03-10-09

#### Entente avec la Sûreté du Québec

**ATTENDU QUE** les négociations avec la Sûreté du Québec concernant l'entente de service ont débuté le 14 octobre 2003;

**ATTENDU QUE** les documents de l'entente cadre ainsi que la proposition du Plan d'organisation des ressources policières de la MRC ont été minutieusement étudiés ;

**ATTENDU QU'** en signant l'entente cadre de 10 ans, la MRC et ses municipalités s'engagent à payer des honoraires de plus de 25 millions de dollars sur 10 ans pour les services de la Sûreté du Québec;

**ATTENDU QUE** les officiers de la Sûreté du Québec laissent entendre que l'étude de nos documents prendra un certain délai, soit environ 6 mois;

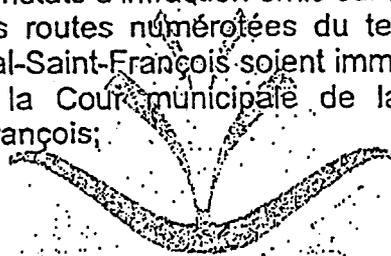
**ATTENDU QUE** dans l'intervalle, les municipalités de notre MRC n'ont d'autres choix que de payer pour les services actuellement offerts et qui ne répondent pas aux besoins de la population;

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François privilégie un concept novateur de desserte policière en terme d'heures de patrouille et non en terme d'effectifs;

**ATTENDU QUE** ce concept assure aux municipalités que les congés de maladie court et long terme, les jours fériés, les vacances, la formation et les assignations à la cour n'auront pas d'impact sur les heures de patrouilles négociées;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec devrait souscrire à ce nouveau concept qui rencontre les besoins des municipalités;

**ATTENDU QUE** dans l'intervalle, la MRC demande à ce que les constats d'infraction émis sur les rues municipales et les routes numérotées du territoire de la MRC du Val-Saint-François soient immédiatement acheminés à la Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François;



Il est proposé par monsieur Louis Saint-Laurent, appuyé par monsieur Patrice Desmarais, et résolu

**QUE** la Sûreté du Québec bénéficie d'un délai de 30 jours, à compter du 30 octobre 2003, pour étudier les demandes de la MRC du Val-Saint-François;

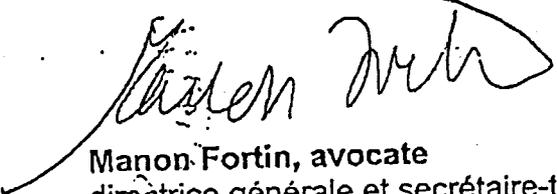
*Effectifs*  
**QUE** la Sûreté du Québec souscrive au principe de desserte policière négocié en terme d'heures de patrouille garanties et non en terme d'effectifs;

*Red. 01/10/03*  
**QUE** les constats d'infractions soient immédiatement acheminés à la Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François;

**QUE** copie de cette résolution soit acheminée au Commandant Donald Gingras, au Ministre de la Sécurité publique du Québec, monsieur Jacques Chagnon ainsi qu'à toutes les Municipalités régionales de comté desservies par le district 5 de la Sûreté du Québec.

Proposition adoptée.

**COPIE D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**, à Richmond, Québec, ce trentième jour du mois d'octobre deux mille trois (2003).

  
Manon Fortin, avocate  
directrice générale et secrétaire-trésorière



VILLE DE  
**Prévost**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT  
DU CONSEIL TENUE LE 22 DÉCEMBRE 2003 À 16 H 30

Sont présents : M. Claude Charbonneau, maire  
M. Jean-Pierre Joubert, conseiller district #2  
M. Germain Richer, conseiller district #3  
M. Sylvain Paradis, conseiller district #4

Est absente : Mme Nathalie Deshaies, conseillère district #6

Ayant quitté la séance à 17 h 35 : M. Florian Charlebois, conseiller district #1  
M. Charles Parisot, conseiller district #5

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Claude Charbonneau, maire.

**RÉSOLUTION 12931-12-03**

Point 2

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD –  
ACHAT DE SERVICES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Prévost a signé l'entente relative à l'intégration de la Municipalité de Saint-Hippolyte à la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord et au retrait de la Ville de Prévost;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier, a approuvé, en date du 19 décembre 2003, ladite entente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Prévost a demandé au ministre de la Sécurité publique que son territoire soit desservi par la Sûreté du Québec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004;

CONSIDÉRANT que le 19 décembre 2003, la Sûreté du Québec a informé la Ville de son incapacité de desservir le territoire de Prévost à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004;

CONSIDÉRANT que selon cette même lettre, la Sûreté du Québec sera en mesure de desservir le territoire de la Ville de Prévost à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004, à 00:00 h

CONSIDÉRANT que le territoire de la Ville de Prévost ne peut être laissé sans couverture policière pendant cette période;

CONSIDÉRANT qu'en vertu d'une lettre du 16 décembre 2003, la Régie intermunicipale de police de la Rivière du Nord s'est dite disposée à desservir le territoire de la Ville de Prévost du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2004;

CONSIDÉRANT la résolution 12925-12-03, proposant à la Régie intermunicipale de police, l'achat de services policiers pour un montant de 80 338 \$ par mois pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2004;

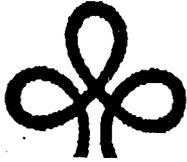
CONSIDÉRANT la contre-proposition de la Régie en date du 22 décembre 2003;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a analysé cette contre-proposition;

CONSIDÉRANT que le trésorier certifie disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Sylvain Paradis  
appuyé par monsieur Germain Richer



Résolution 12931-12-03  
Point 2  
Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord – Achat de services

Page 2

## ET IL EST RÉSOLU

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. QUE la présente abroge la résolution 12925-12-03 à toutes fins que de droit.
3. QUE le conseil municipal autorise l'achat de services policiers équivalant à l'année 2003, auprès de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2004 et cc, pour un montant forfaitaire de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) par mois.
4. QUE le fruit net des amendes collectées sur le territoire de la Ville pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2004 soit versé à la Ville de Prévost.
5. QUE le maire ou en son absence le maire suppléant conjointement avec le directeur général et greffier ou le greffier adjoint soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir à cet effet.
6. QUE le service de la trésorerie soit et est autorisé à disposer de cette somme conformément aux dispositions de la présente résolution.

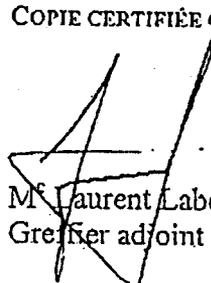
À la demande de monsieur Sylvain Paradis, monsieur le maire Claude Charbonneau appelle le vote sur la proposition ; le résultat du vote est le suivant:

Pour la proposition : Messieurs Germain Richer, Jean-Pierre Joubert et Sylvain Paradis.

Contre la proposition : aucun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



M. Laurent Labeerge  
Greffier adjoint

BUREAU DU COMMANDANT

05 JAN. 2004

119



**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SESSION ORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE  
COATICOOK TENUE LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 2003, À 19H30, À LA  
SALLE MULTIFONCTIONNELLE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ, SISE AU 294 RUE SAINT-JACQUES NORD, COATICOOK. SOUS LA  
PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL BELZIL, PRÉFET.**

**RÉSOLUTION -CM2003-11-248**

**RECOMMANDATIONS  
COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 NOVEMBRE 2003  
MRC VAL-SAINT-FRANÇOIS - ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que la MRC du Val-Saint-François sollicite l'appui de la MRC afin de demander à la Sûreté du Québec de souscrire au principe de desserte policière négocié en terme d'heures de patrouille garanties et non en terme d'effectifs policiers pour la nouvelle entente de services ;

**ATTENDU** que les négociations avec la Sûreté du Québec concernant l'entente de services policiers ont débuté un peu partout au Québec ;

**ATTENDU** que l'entente proposée est d'une durée de 10 ans ;

**ATTENDU** le projet de Plan d'organisation des ressources policières de la MRC de Coaticook est présentement à l'étude ;

**ATTENDU** que les policiers du poste de la MRC de Coaticook travaillent présentement sur une relève de 12 heures ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a demandé d'avoir une copie des résultats de l'étude commandée par la MRC du Haut-Saint-François sur la comparaison des relèves de 12 et de 9 heures, mais n'en a toujours pas obtenu une copie ;

**ATTENDU** que la MRC du Val-Saint-François privilégie quant à elle, un concept novateur de desserte policière en termes d'heures, de patrouille et non en terme d'effectifs ;

**ATTENDU** que ce concept assurerait aux municipalités que les congés de maladie à court et à long terme, les jours fériés, les vacances, la formation et les assignations à la cour n'auraient pas d'impact sur les heures de patrouilles négociées dans le cadre de l'entente ;

**ATTENDU** que ce nouveau concept pourrait rencontrer certains des besoins exprimés par les municipalités de la MRC de Coaticook et d'autres au Québec ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au compte rendu du 26 novembre 2003 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérald Boudreau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la démarche de la MRC du Val-Saint-François à l'égard de l'objet décrit à la présente, demandant à la Sûreté du Québec de souscrire au principe de desserte policière négocié en terme d'heures de patrouille garanties et non en terme d'effectifs policiers pour la nouvelle entente de services ;



**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK**

de transmettre copie conforme de la présente résolution au Commandant Donald Gingras de la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, au ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la requérante

ADOPTION

Copie certifiée conforme  
Sous réserve des approbations  
Ce 26<sup>e</sup> jour de novembre 2003

Guy Chagnon  
Secrétaire-trésorier